

**Procès-verbal du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Jeudi 17 janvier 2025
au CNOSF**

Etaient présents ou représentés :

- Madame Elisabeth BORNE, Ministre de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche, représentée par Monsieur Jean HUBAC, Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives – DGESCO, MENESR
- Madame Caroline PASCAL, Directrice Générale de l'enseignement Scolaire- MENESR, représentée par Monsieur Philippe LIMOUZIN, Conseiller technique Sport, service de l'accompagnement des politiques éducatives – DGESCO
- Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, Directeur Général des Ressources Humaines, représenté par Monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la Sous-Directrice de la gestion des carrières, Secrétariat général - DGRH, MENJ
- Madame Marie BARSACQ, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, représentée par Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Chargé de mission sport éducation, bureau de l'accès aux pratiques sportives tout au long de la vie DS.1A - Direction des sports
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des Sports, de la Jeunesse, Ministère des sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, représentée par Madame Stéphanie HOCDE-LABAU, adjointe à la Cheffe de bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport (DS. 1A)
- Monsieur Jérôme FOURNIER, adjoint à la directrice des Sports, Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, représenté par Madame Juliette ANFRIANI, chargée de mission sport et jeunesse
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice Générale de l'Education nationale, du spot et de la recherche, Doyenne du groupe Education Physique et Sportive
- Madame Marion GUYOMARD, Directrice Grandes causes nationales au CNOSF-
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Eugène Delacroix, Drancy
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du Lycée Marcel Dassault, Rochefort-Sur-Mer
- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean Baptiste Poquelin, Paris 1^{er}
- Madame Mélanie PELTIER, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignières (académie de Versailles)
- Madame Nathalie VITALI, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, BALEONE (académie de Corse)
- Monsieur Stéphane CUQ, élue des AS, Collège la Vigiére, Saint Flour (académie de Clermont-Ferrand)
- Monsieur Nicolas JOUFFREY, élue des AS, Collège Frédéric Dard, Saint Chef (académie de Grenoble)
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, Elu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes (académie de Rennes)
- Madame Nathalie FRANÇOIS. Secrétaire nationale du SNEP/FSU
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général du SNEP/FSU
- Monsieur Aladin PETITE, Représentant le FNEC FP-FO
- Madame Marie-Hélène GUENEGO, administratrice Fédération PEEP

Etaient excusés :

- Monsieur Marc FLEURET, Président du conseil départemental de l'Indre, représentant l'ADF (Assemblée des départements de France)
- Monsieur Christophe MAUNY, inspecteur d'académie, DASEN du Gard
- Le représentant, élue des CAVL
- Madame Sandra BUTEAU BESLE, Vice-présidente FCPE, Rhône & métropole de Lyon, administratrice nationale FCPE

Ouverture du Conseil d'administration par Monsieur Jean HUBAC, représentant la ministre de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la Jeunesse, présidente.

Début de la séance 14h

Monsieur Jean HUBAC souhaite à tous une belle année 2025, ainsi que la bienvenue au sein du CNOSF qui nous accueille et qui en est vivement remercié.

Monsieur Hubac prie les membres de l'instance d'excuser l'arrivée tardive d'une partie des documents relatifs à cette instance.

La parole est donnée aux représentants des élus des AS et aux organisations syndicales pour les déclarations liminaires.

I) Déclarations liminaires

Monsieur Nicolas JOUFFREY, enseignant d'EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Grenoble et au nom des élus des AS :

2025 débute, une nouvelle Présidente de l'UNSS vient d'être nommée mais n'est pas présente aujourd'hui. Les élus des AS auraient pourtant aimé lui souhaiter la bienvenue. Nous aurions pu espérer que l'héritage des JOP 2024 impacte positivement l'UNSS. Malheureusement, les instances UNSS se suivent et rien ne change ! Mépris, mensonges, manipulations :

- des instances qui ont été encore une fois reportées d'un mois sans que les administrateurs et les administratrices ne soient destinataires de documents à la hauteur.
- un Rapport Général avec plus de la moitié du document en cours de rédaction
- un document « l'UNSS en chiffres » dont les données sont différentes de celles du Rapport Général des documents budgétaires complexes et illisibles pour les non initié·es...

Ce que nous avons tout de même réussi à comprendre c'est que l'exercice budgétaire 2023-2024 est déficitaire à hauteur de 1.1 million d'euros. Et ce, malgré l'annulation de 27 championnats de France ainsi que la baisse du nombre de rencontres promotionnelles, de formation Jeunes Officiels, contrairement à ce que prétendent les documents. En effet, les chiffres présentés en CRUNSS aux élus des AS (24 académies / 30) contredisent cet effet d'annonce. En revanche, la masse salariale, elle, augmente bien !

Le report des dernières instances pourrait paraître anodin sauf qu'il entraîne de lourdes conséquences sur la dénonciation de l'accord cadre transport demandée par les élus dès sa mise en œuvre. En effet, la date butoir étant fixée au 19 décembre 2024, nous sommes dorénavant dans l'obligation de suivre cet accord cadre pour les deux prochaines années. Nous ne pouvons pourtant pas nous permettre de gaspiller de l'argent !

D'autre part, les dérives du Règlement Fédéral que nous pressentions s'avèrent réelles. Chaque CMN a fait ses choix et le RF devient illisible pour la profession.

Nombre de districts désavouent le changement des catégories en organisant des rencontres pour les 6èmes et les cadets sur leur programme territorial.

Nous soulevons de nouveau que la limitation du nombre d'élèves dans les activités individuelles entraîne de fait l'élitisme et laisse de côté nombre de nos élèves qui n'ont que l'UNSS pour pratiquer.

C'est pourquoi dans la plupart des territoires, les programmes territoriaux ont fait le choix de favoriser les organisations locales et non les challenges nationaux. Ce que nous cautionnons.

La colère et l'inquiétude de la profession s'accentuent avec la crainte d'une baisse des subventions des collectivités territoriales, pourtant indispensables à la survie du sport scolaire. A notre sens, un soutien de l'état plus fort est indispensable.

Monsieur Benoit HUBERT, secrétaire général du SNEP-FSU

Monsieur le président de séance, mesdames et messieurs les membres du CA, mesdames et messieurs les membres de la direction nationale

Il est d'usage d'adresser ses vœux en cette période de l'année et bien évidemment nous ne dérogerons pas à cette bienséance. C'est avec respect et sincérité que nous les présentons aujourd'hui à chacun et chacune d'entre vous.

Cela étant, il nous faut entrer rapidement dans le vif du sujet : le bilan du fonctionnement de l'UNSS aujourd'hui et son avenir.

Le comité d'accueil qui vous attendait sur le parvis et les messages qu'il portait appellent des réponses et un changement radical de la politique et la gouvernance menée depuis 3 ans. Pensez-vous sincèrement que le CA puisse se dérouler comme si rien ne se passait dehors, comme si rien ne se passait dans les territoires depuis des semaines, comme si la presse régionale et nationale ne s'était pas fait l'écho des inquiétudes et de la colère de nos collègues animateurs et animatrices d'AS ?

Depuis 3 ans particulièrement, d'instance en instance, de réunion en réunion, le SNEP-FSU comme les élu·es des AS ne cessent d'alerter sur la dérive budgétaire et la dégradation de l'offre sportive pour les élèves. De la présidence de Jean-Michel Blanquer jusqu'à aujourd'hui, aucun et aucune ministre n'a reçu le SNEP-FSU sur la question spécifique de l'UNSS, laissant ainsi la direction nationale gérer et décider seule et de tout ou quasiment.

Mesdames et messieurs les membres du CA, à l'ordre du jour vous aurez à donner votre avis sur le compte de résultat. Une nouvelle fois, il répondra aux exigences de lecture comptable. Une nouvelle fois nous découvrirons ou pas en séance tout ou partie du détail des produits et charges d'exploitation sans avoir pu en analyser en amont les effets sur la structure et sur la pratique des élèves. Pour notre part, nous sommes las d'avoir à quémander ces détails en espérant vainement que les réponses nous aideront à mieux identifier et comprendre à quoi ont servi les sommes budgétées et, puisque c'est le cas encore cette année, le million de déficit. Et je n'évoquerai pas le mépris, le manque de considération, de respect des administrateurs·rices et de leur travail quand on reçoit des documents à minuit pour une instance en début d'après-midi... Si nous avons le sport scolaire au cœur, nous ne pouvons vivre H24 sport scolaire compte tenu des différentes missions que nous avons tous et toutes à assumer.

Vous aurez également à émettre votre avis sur le rapport général 2023-2024 dont certaines parties étaient encore en construction quand nous l'avons reçu fin décembre. Il comportait, ou comporte encore des données contradictoires avec celles de l'UNSS en chiffres.

Le directeur national et les rédacteurs·rices de ce rapport général et de l'UNSS en chiffres font état de 4 « records » :

- Nombre de licencié·es ; mais là il s'agit plus du résultat de l'engagement des enseignant·es au sein de leurs AS ;
- Nombre de rencontres ; données qui restent à vérifier car ces compétitions déclarées sur OPUSS se sont-elles toutes réellement tenues ?
- Record de participation à la Semaine Olympique et Paralympique dont nombre de projets sont à l'initiative de classes ou d'écoles mais pas nécessairement à l'initiative d'AS et de services UNSS ;
- Et enfin un record de validation de jeunes officiels.

Le SNEP-FSU a lui aussi des records à rappeler sur les 3 dernières années :

- Record de 2 déficits consécutifs dont l'ampleur n'a jamais été atteinte ;
- Record de report des instances, aucune n'ayant été tenue à la date initialement prévue ;
- Record de documents préparatoires aux instances transmis très tardivement, ou incomplets, ou modifiés en dernière minute ;
- Record de promesses de bilans qui n'arrivent pas ;
- Record de visio de la direction nationale avec les cadres en territoires sous forme de conférence, micros et espace de discussion fermés ;
- Record de réunions de concertation écourtées pour cause de retransmission télé de match de handball ou pour cause de fringale.

Voilà une partie des « records » que le SNEP-FSU souhaite porter à l'attention des membres du conseil d'administration.

Pour sa part, le SNEP-FSU souhaite vivement que le compte de résultat et le rapport général 2023-2024 soient les derniers commis par le directeur et son équipe « rapprochée ».

Les liens entre les AS et la direction nationale se sont progressivement et exponentiellement distendus au cours des 3 dernières années. Les décisions unilatérales de la direction nationale n'ont fait que mettre des bâtons dans les roues dans le fonctionnement des AS et des districts, pour exemple l'obligation du mail parents pour générer les licences, l'accompagnateur prof EPS de l'AS obligatoire, la suppression des compétitions de ski, sans compter le funeste accord cadre transport. En plus de cet accord transport qui n'a fait que grever les trésoreries des districts et des services, le choix de recourir à des cabinets privés coûteux comme KPMG ou Tilder, dont nous ne voyons clairement pas le bénéfice bien au contraire, n'a fait qu'explorer les charges pour la structure. Nous ne nous étendrons pas sur la masse salariale qui nous interroge toujours sérieusement. Nous vous avons demandé la convention d'entreprise mise à jour pour essayer d'y voir plus clair, la direction nationale nous envoie celle de 2019 et nous renvoie sur la convention nationale du sport qui ne nous apprend rien sur ce qui est à l'œuvre à l'UNSS. Quant au montant des primes et indemnités, nous n'irons pas les vérifier dans vos locaux, nous avons bien autre chose à faire. Ce sont des données qui n'ont pas à être cachées aux administrateurs.

La contestation de la politique sportive et financière de la direction nationale ne fait que grandir chez nos collègues. Le prix de la licence et de l'affiliation a augmenté à la rentrée. Le nouveau règlement fédéral est déjà en mis en œuvre bien qu'il n'ait pas été adopté définitivement par l'AG. Les fiches sports et artistiques arrivent au compte-goutte, elles sont parfois modifiées après leur parution, certains livrets jeunes officiels ne sont pas actualisés et j'en passe. Ce que nos collègues retiennent de cette rentrée c'est que rien n'est prêt, que certain·es élèves sont exclu·es des compétitions et festivals, qu'il y a moins d'élèves dans les équipes, que des compétitions académiques des benjamin·es, qui sont pourtant l'avenir de l'UNSS, ne pourront plus être organisées faute de moyens financiers.

Les révélations dans l'Équipe en octobre et novembre derniers ont été la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Le peu de confiance qui restait en la direction nationale a été définitivement rompu. Vous connaissez tous et toutes la suite :

- La pétition lancée par le SNEP-FSU demandant le départ et le remplacement immédiat du Directeur national de l'UNSS et de ses plus proches collaborateurs et collaboratrices qui a recueilli près de 10 000 signatures en ligne et papier ;
- Les multiples mobilisations de nos collègues dans les territoires relayés par la presse ;
- La lettre ouverte à la ministre, signée par un tiers des membres de l'AG.

Le 12 novembre 2024 le SNEP-FSU a fait la demande à la ministre de lui communiquer les rapports sur le fonctionnement de l'UNSS cités dans l'Équipe. Nous n'avons toujours rien reçu à cette heure. Notre patience et celle de nos collègues qui se mobilisent et font entendre leur voix depuis des mois est à bout. Nous vous informons que le SNEP-FSU a saisi le Juge des référés pour enjoindre la ministre de l'Éducation nationale de lui communiquer ces deux rapports qui devraient être portés à la connaissance des administrateurs et administratrices.

Parce que le sport scolaire est une préoccupation constante chez les enseignant·es d'EPS, parce qu'il est un atout pour placer les élèves en situation de réussite, pour qu'elles et ils prennent des responsabilités, s'ouvrent au monde sportif et artistique et plus généralement au monde qui les entoure, l'UNSS qui fédère nos AS ne peut pas et ne doit pas être gérée comme une entreprise ou une fédération sportive comme une autre. Et surtout les dérives financières doivent cesser au plus vite.

Le SNEP-FSU participe activement à tous les groupes de travail avec la DN UNSS quelle que soit leur nature. Il étudie attentivement les documents préparatoires aux instances à tous les niveaux. Il ne manque aucune instance. Pour inciter à toujours plus de réflexion et de contenus ambitieux pour les élèves, il réunit parallèlement et régulièrement les collègues dans des stages ou des séminaires spécifiques « sport scolaire » comme celui qui a été organisé en mars dernier dans les locaux du CNOSF.

Mais aujourd’hui, à moins que le représentant du ministre n’ait un message de la ministre à nous transmettre sur les changements qu’elle compte opérer à la direction nationale, le SNEP-FSU quittera le CA dès la fin de cette déclaration liminaire et après avoir laissé copie des pétitions que nous avons reçues. Nous ne sommes plus d’humeur à entendre les auto-satisfécits de la direction nationale et encore moins disposés ni décidés à discuter avec elle. C’est en bilatérale avec la présidente de l’UNSS que dorénavant nous voulons échanger sur une sortie de crise rapide.

Nous préférons, pour l’heure, rejoindre nos collègues sur le parvis pour discuter de la finale de district de leur équipe de basket, de la finale académique de run & bike en Normandie, de la galère de leur dernière commande de bus ou encore du tournoi interclasses juste avant les vacances de Noël. Nous invitons d’ailleurs les membres du CA qui le souhaiteraient à venir échanger un moment avec elles et eux avant que vous ne repreniez vos travaux.

Merci pour votre attention

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, indique qu’il n’a pas d’annonce à faire. Chacun sait qu’une enquête de l’inspection générale est en cours et qui doit se terminer en février 2025. *In fine* c’est bien la Ministre qui reçoit ce rapport et qui en fera l’usage qu’elle décidera.

Le déplacement du Conseil d’administration de décembre 2024 à janvier 2025 est relatif au contexte et au climat de cette fin d’année. L’AG, par contre, ne sera pas déplacée et aura bien lieu le 11 février prochain bien que l’inspection n’aura peut-être pas rendu ses conclusions. Monsieur Hubac précise qu’il n’y aura pas de déclaration de la Ministre concernant l’UNSS. Le message est bien passé en comité social d’administration ministériel de l’éducation nationale que Madame Borne présidait. Les informations qui pourront être partagées avec les administrateurs le seront.

En 2024, il y a eu trois ministres différents. On subit une forme de contingence qui vient s’ajouter au contexte de l’UNSS. La procédure est en cours et respectent un cadre formel, il n’est pas possible d’interférer.

La DGESCO a connaissance et conscience d’un climat particulier vécu par les personnels en territoire, les cadres et les Dasen. Il y a une forme d’inquiétude concernant l’objet « sport scolaire ». Quel que soit les décisions, il faudra donner du sens au parcours scolaire et citoyen de l’élève et voir les moyens que l’on y attribuera. Chacun porte une vraie ambition pour la pratique sportive des élèves. Cela nécessite une vision prospective. Nous avons un objectif partagé.

Départ des représentants du SNEP-FSU à 14H15 : Nathalie François, Benoit Hubert et Camille Jacques (ce dernier est auditeur libre pour la séance et devait présenter les travaux du groupe de travail assurance auquel il participe)

Madame Mélanie PELTIER, enseignante d’EPS, animatrice d’AS, élue des AS, académie de Versailles, rappelle que le PNDSS (Plan National de Développement du Sport Scolaire du second degré) a été voté à l’unanimité lors de l’AG de juillet dernier, la rencontre au centre du sport scolaire. Ce qui est contesté c’est le RFSA (règlement fédéral sportif et artistique) et les documents présentés autour du budget.

Monsieur Olivier GIRAUT, directeur national de l’UNSS, précise qu’il n’est pas utile d’ajouter des éléments aux propos tenus précédemment et assure que chacun souhaite que le sport scolaire se développe.

Le sport est en grande difficulté et pas seulement le sport scolaire. Nous aimerais que tout soit possible sur tout le territoire et dans toutes les AS, nous reconnaissons, tous, l’engagement des professeurs sur cette double entrée sportive et éducative que le sport scolaire apporte.

Il y a un point saillant pour tous et qui va devenir général c’est le manque de moyen.

Le directeur prend sa part de responsabilité dans la communication ambiante. La communication est difficile ces temps-ci il n’est pas toujours utile d’ajouter des éléments, cela pourrait être contreproductif.

Monsieur Girault termine en signifiant que l’enquête est utile, car une enquête ne cache rien et pourra apporter la vérité. Il souhaiterait que le rapport soit publié.

II) Approbation du PV du CA de l'UNSS du 23 mai 2024

Monsieur Jean HUBAC demande s'il y a des remarques ou demandes de modifications relatives aux procès-verbaux des instances.

Les procès-verbaux des Conseils d'Administration des 23 mai 2024 et 21 juin 2024 (extraordinaire) sont approuvés à l'unanimité.

Madame Melanie PELTIER demande que l'on indique le nombre de votants à savoir 18 votants.

Pour : 18

III) Rapport d'activité 2023-2024

Monsieur Olivier GIRAUT note l'augmentation du nombre de licenciées filles.

Au global 12 000 licenciés en plus dont plus des filles.

Monsieur Cédric HAYERE, Directeur national adjoint, Directeur des sports, commente le diaporama présenté et met l'accent sur le fait que l'UNSS se rapproche des 25% d'élèves scolarisés qui pratiquent.

- Le nombre d'élèves encadrés est plus important au regard du nombre d'animateur qui lui reste stable, environ 36 300 professeurs et 600 accompagnateurs animateurs. Cela signifie plus de licenciés par enseignant, animateur d'AS
- L'augmentation du nombre d'élèves en situation de Handi + 27%, cela répond à un besoin fort
- 193 524 Jeunes Officiels qui encadrent les compétitions, cela représente une augmentation de 27 000, Jeunes Officiels physiques.

Monsieur Hayère signale que le RG (Rapport Général) sera prêt pour l'Assemblée Générale avec les chiffres réactualisés.

Le CROSS country sort du Top 5 des activités sportives pour le Futsal garçons mais le CROSS reste l'activité phare avec le cumul filles et garçons. Il est mis en évidence une bascule en 2023-2024 avec le futsal qui est l'activité la plus pratiquée et pour la première fois, le Handball qui sort du top 5.

Le RG sera construit sur la même forme que précédemment avec des statistiques et des focus plus importants sur l'activité des AS

Cette année est bien particulière car ce fût une année Olympique et Paralympique. Du district au national, nous nous sommes, tous, mobilisés pour faire vivre à nos jeunes licenciés des évènements mémorables.

- Les services de Bretagne sont vivement remerciés pour leur organisation du CROSS national
- La JOP s'est déployée aux travers d'évènements forts menés par l'UNSS.
- Les Jeux de l'UNSS avec le passage de la flamme sur le site d'Arenberg.
- Le passage de la flamme dans de nombreuses villes, avec l'illustration de nos conventions (ligues, comités, départements, régions) dans les organisations proposées
- Des Jeunes Reporters d'Ile de France avec un accès privilégié et un agrément sur le site Olympique (Club France) ont pu réaliser des interviews mémorables
- Les services de l'UNSS ont été en soutien et en opérationnalisation de toutes ces actions en accompagnement avec les fédérations et institutions locales. **Monsieur Olivier GIRAUT** souhaite ajouter des éléments concernant les jeunes reporters, notamment sur la mise en avant des AS de l'Ile de France qui ont été sollicitées de par leur proximité à l'évènement et dont les jeunes reporters ont fait un travail remarquable. Il est question dorénavant d'un projet avec le support médiatique BFM en région afin qu'un grand nombre de ces jeunes puissent vivre une belle expérience. Nous sommes en discussion avec le directeur général, Arnaud de Courcelles

Nous travaillons également sur le festival du reportage sportif qui va se dérouler à Deauville. Une rencontre, préalable, sera programmée avec Madame la Rectrice de Normandie.

Monsieur Stéphane CUQ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Clermont-Ferrand, reconnaît que le travail effectué par Monsieur Poulain pour le rapport 2023 a apporté une nouveauté et salue la continuité de la méthode reprise pour 2024.

Cependant l'actualisation n'est pas aboutie avec des dissonances par rapport à la plaquette « l'UNSS en chiffres et en images » où des parties sont manquantes.

Il ne paraît pas acceptable avec un mois de délai supplémentaire que ce document ne soit pas terminé avec des QR codes qui mènent à des chiffres de l'année passée et un encart sur l'AFCAM bien qu'il ne soit rien passé. Monsieur Cuq dénonce au nom des élus des AS le manque de considération vis-à-vis des administrateurs et prévient que le rapport ne sera pas voté.

Madame Mélanie PELTIER indique que l'an dernier un groupe de travail avait été mis en place par Monsieur Victor Poulain pour peaufiner le document 22-23 et cela avait permis une meilleure appréhension du rapport par tous.

Nous nous interrogeons sur le nombre de licenciés en lycée. Il y a un total qui augmente certes, mais en territoire nous sommes informés de la difficulté à licencier des lycéens. Il faut que sur ce rapport général un focus apparaisse. C'est une forte inquiétude.

Concernant le Sport partagé et la formation des Jeunes officiels, c'est du domaine du territorial en tout cas c'est ce qui a été annoncé. Comment cela va-t-il être organisé s'il n'y a plus de moyens ?

Comment s'enorgueillir de ces chiffres s'il n'y a pas de moyen pour l'organisation ?

Enfin Pour le CROSS c'est facile, il y a moins d'argent pour transporter les élèves c'est pour cela qu'il y a moins d'élèves. Des chiffres à N-1 serait plus intéressant à analyser.

Pour l'information aux DASEN et Recteurs, il suffit que les instances se déroulent normalement à savoir deux par an pour les CDUNSS et CRUNSS, c'est clairement indiqué dans les statuts de l'UNSS. Ces instances démocratiques permettront la bonne information à l'ensemble des administrateurs dont les collectivités locales qui font dans certains territoires vivre pleinement l'UNSS. Sans leur soutien il n'y aurait plus d'UNSS

Monsieur Jean HUBAC ajoute qu'il faudrait spécifier le nombre de licenciés par établissement : collèges, lycées et lycées professionnels.

Monsieur Cédric HAYERE précise que cela peut se faire facilement via le site OPUSS. La tendance est à une stagnation des effectifs en lycée et une baisse en lycée professionnel.

Monsieur Olivier GIRAUT répond sur la partie du Sport Partagé, il se trouve affecté par la réponse face au mécénat qui a été travaillé uniquement au bénéfice du seul Sport Partagé.

Le mécénat est un moyen pour augmenter les recettes. Doit-on refuser ou accepter l'engagement du milieu de l'entreprises ?

Suite aux articles, des mécènes se sont retirés, il a fallu travailler à nouveau pour les rassurer.

Cependant des travaux entrepris vont devoir être arrêtés, il faut avoir des discussions et faire des choix sur ce sujet mais nous n'irons pas contre vos décisions.

Madame Mélanie PELTIER partage ces inquiétudes mais les élus ont donné d'autres pistes notamment l'augmentation de la subvention du MEN de plus, la licence a augmenté dès cette année.

Peut-être faudrait-il dépenser moins d'argent vers les cabinets privés. Tous les champions en Sport partagé n'ont pas accès au championnat de France et cela c'est le résultat du nouveau règlement fédéral, il est pris pour exemple le Lazer Run.

Monsieur Olivier GIRAUT indique que la subvention est fixée, on ne peut la bouger, une fois qu'elle est votée par l'Etat, il faut bien travailler sur la recherche d'autres sources financières.

Monsieur Jean HUBAC précise que la subvention du MEN est fixée par une convention pluriannuelle d'objectifs avec un engagement pour 3 ans

Cela fait plusieurs conventions que cette subvention n'a pas bougé mais pas baissé non plus.

Il faut distinguer ce dont nous sommes sûrs et ce que l'on escompte.

Madame Mélanie PELTIER déclare que sur le prévisionnel 2024 a été déterminée une somme, 450 000 euros venant des mécénats dont nous n'avions pas de certitudes?

Sur l'exercice dont on parle, la masse salariale a augmenté, les recours aux cabinets n'ont pas diminué par contre le nombre de championnats de France a été réduit,

Monsieur Cedric HAYERE souligne que l'on ne trouvera pas de mécène sur des cabinets privés mais sur des projets particuliers tel le Sport Partagé. Il ne faut pas mélanger les ressources

Le RFSA reconnaît le SP comme une catégorie avec une ouverture sur plus d'équipes, il faut mettre en corrélation les moyens pour que ce développement puisse se faire.

Monsieur Jean HUBAC propose que l'on passe au vote du Rapport d'Activités avant qu'il soit présenté en AG. La question est de savoir ce que l'on doit vraiment voter en Conseil d'administration ?

Madame Mélanie PELTIER précise que le vote permet de donner la possibilité de modifications avant la présentation à l'AG. De plus l'idée de présentation de la partie financière avant le vote du Rapport d'Activités devrait aussi être actée puisqu'une partie financière est intégrée au Rapport.

Monsieur Jean HUBAC propose le vote du Rapport :

12 POUR
6 CONTRE

Le rapport général est donc approuvé pour présentation à la prochaine Assemblée générale.

IV) Rapport financier 2023-2024

Monsieur Olivier GIRAUT s'appuyant sur le diaporama de présentation, évoque le contexte de l'année 23-24, des focus comptables seront présentés, l'organisation comptable mise en place, remercie le commissaire aux comptes sur les informations du budget 24-25 à savoir la différence entre le prévisionnel et le réalisé. Il faudra tenir compte des décisions des collectivités locales qui vont impacter certains services plus que d'autres.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur du pôle administratif, finances, juridique et RH, précise le contexte sur l'arrêté des comptes. Le budget 2023/2024 prévoyait des recettes pour 35, 7 millions d'euros, sans hausse de cotisation et la subvention du ministère de l'Education nationale stable.

Les dépenses étaient prévues pour la même somme pour un budget à l'équilibre avec le maintien de l'organisation sportive, essayer de contenir le plus possible les transports et mes dépenses non essentielles à la pratiques sportives (T-shirts, goodies) et stabiliser la masse salariale.

Nous avons eu un exercice de douze mois au cours duquel, il y a eu une rédaction du nombre de bases comptables pour un contrôle plus efficient (de 140 bases comptables à 30). Les secrétaires comptables et comptables ont été formés et sont de plus en plus accompagner.

Les plans comptables et analytiques ont été harmonisés notamment grâce aux propositions d'une commission mixte formée d'une déclinaison de représentants du CA a été réunie afin d'identifier les éléments analytiques les plus importants qui correspondent à la territorialité plutôt qu'un suivi par sport.

La saisie comptable a été également homogénéisée passant de 140 personnes à une trentaine sous la visée du service financier et des responsables de services.

Les districts sont maintenant intégrés et détaillés dans les bases comptables SAGE.

Nous avons contrôlé l'ensemble des « inter-co » à savoir des écritures qui se compensent entre plusieurs services.

La comparaison sera difficile avec l'exercice précédent, car peu d'éléments se croisent. Pour rappel nous avons un exercice de 20 mois, un évènement international dont on connaît l'impact.

Nous avons tout de même proposé des éléments de comparaison entre le budget et le réalisé de l'exercice 2023/2024.

Vous avez reçu une plaquette financière validée par le commissaire aux comptes. Cette plaquette est construite selon un modèle imposé par la loi.

Dans la note qui vous a été soumise, et que nous allons détailler, des focus permettent une lecture analytique sur certains points.

Le résultat d'exploitation est déficitaire 1M46 d'euros, cependant le résultat exceptionnel et le résultat financier ainsi que trois opérations à dénouer permettent d'améliorer ce résultat. Le résultat de l'exercice est donc déficitaire à hauteur de 1,037 million d'euros.

Madame Mélanie PELTIER demande si avant l'AG il serait possible d'obtenir un ratio à placer sur 12 mois ?

Madame Marie-Céline COURTET répond que la comparaison est difficile, l'année sur 20 mois a permis des recettes de 27 Millions d'euros dont 8 M d'euros correspondent à la Gymnasiade Normandie 2022. Cela fait 1M par mois. Cette année nous avons un rattrapage de 14M donc plus d'1 M par mois. Donc vous constatez que la comparaison ne sera pas précise.

Il est précisé que le diaporama sera transmis aux administrateurs après l'instance.

Concernant les produits il y a eu des dons mécénats pour 57 000 euros. La mutualisation transports (= financement local par les AS pour l'organisation des déplacements entre plusieurs AS, coordonné par le coordonnateur de district ou par le service département) est plus importante que prévu au budget : le réalisé est à hauteur de 3,85 millions d'euros tandis que le budget prévoyait 3,28 millions d'euros. Il est possible que ce soit, soit des demandes complémentaires, soit des erreurs de traitement, en lien avec la classe 70 pour les hébergements/restauration.

Pour l'hébergement et la restauration, nous avions augmenté les forfaits de 44 euros à 52 euros par personne et par jour afin d'équilibrer les recettes aux dépenses. Cependant aujourd'hui en demandant 52 euros, on s'aperçoit que le coût d'organisation de l'hébergement et de la restauration est supérieur au forfait payé par personne et par jour. La baisse entre le budget et le réalisé s'explique aussi par l'annulation de certains championnats de France.

Les subventions de façon globale ont augmenté mais dans certains cas, les charges locales augmentent notamment avec des locations d'équipement sportif ou de prestations associées quand c'était gratuit par le passé.

Il est également à noter des produits sur exercices antérieurs, qui engendre une augmentation artificielle des subventions, de l'ordre de 600 000 euros (effet, cut off).

Concernant les charges, elles ont aussi évolué par rapport au budget.

La consommation réelle des transports collectif est de 12,8 millions d'euros pour la saison 2023-2024, c'est-à-dire, 10,48 millions d'euros payés auprès des transporteurs sur facture, en application des marchés publics (1 par département) et de 6,16 millions d'euros d'aide à la rencontre versées aux AS. Ces dépenses sont à corrélérer au 3,85 millions d'euros de ressources liées aux mutualisations transports. Au budget était prévu une consommation à hauteur de 10,32 millions d'euros.

| Focus Transport | BUD 23/24 | REA 23/24 | Boni/MALI |
|---------------------------|-------------------|-------------------|------------------|
| 70 - Mutualisation Transp | 3,28 M€ | 3,85 M€ | + 0,57 M€ |
| 62 – Transp Collectifs | 11,55 M€ | 10,48 M€ | + 1,07 M€ |
| 65 – Aides AS & autres | 2,05 M€ | 6,16M€ | - 4,11 M€ |
| TOTAL | - 10,32 M€ | - 12,79 M€ | - 2,47 M€ |

S'agissant des championnats de France UNSS, le forfait a été augmenté et ne couvre qu'à ceux qui participent. Cependant nous observons que ces championnats coutent plus chers que la prise en charge par les participants via le forfait, de l'ordre de 20%.

| Champ France | BUD 23/24 | REA 23/24 | Boni/MALI |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|
| 70 - Part Héberg – Repas | 4,97 M€ | 4,33 M€ | - 0,64 M€ |
| 61 - Héberg – Repas | 6,01 M€ | 5,20 M€ | + 0,81 M€ |
| TOTAL | - 1,04 M€ | - 0,87 M€ | - 0,17 M€ |

Pour qu'il y ait un équilibre il faudrait surement augmenter le forfait ou trouver d'autres solutions pour négocier ces organisations.

Pour la masse salariale, il y a une variation entre le budget et le réalisé. Il faut noter qu'entre la constitution du budget prévisionnel (mai 2023) et son exécution, des modifications règlementaires ont eu lieu. Par décret en date du 28 juin 2023, la valeur du point indiciaire de la fonction publique a été revalorisé, passant de 4,85 à 4,92. Ce décret prévoit également l'attribution de points d'indices majorés différenciés pour les indices bruts 367 à 418. En outre, un autre décret a augmenté chaque indice de 5 points, à compter du 1er janvier 2024, pour tous les salariés. Ces modifications ont eu un impact significatif sur l'ensemble des paies des salariés privés et plus particulièrement pour les non cadres qui sont essentiellement dans les services. L'évaluation budgétaire initiale (tenant en compte le réalisé de l'année précédente + des départs) était donc sous-évaluée par rapport au réalisé.

S'agissant des honoraires, il y a une augmentation notamment pour KPMG et Tilder ainsi que pour le commissaire aux comptes, cela était prévu au budget.

Pour les impôts et taxes, il y a une augmentation également. Nous traitons la TVA et la taxe sur les salaires qui permettent un retour pour l'UNSS de 2%.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, académie de Rennes, déclare que le forfait n'avait pas été augmenté depuis longtemps et on ne pourra pas l'augmenter tous les ans. On sait que d'une année à l'autre ou d'un championnat à l'autre l'équilibre peut se faire. Avec 27 championnats en moins c'est moins de recettes mais moins de charges.

Madame Marie-Céline COURTET ajoute qu'il faut également tenir compte des remboursements des frais kilométriques avec une valeur fixe au km parcouru et penser l'implantation des championnats de France selon les effectifs et les territoires.

Madame Nathalie VITALI, enseignante d'EPS, animatrice d'AS, élue des AS, académie de la Corse, remarque que si ces 27 championnats n'ont pas été réalisés, cela a pu aider à l'équilibre même si ce ne sont pas les mêmes lignes comptables.

Madame Marie-Céline COURTET répond que ce ne sont pas les mêmes lignes d'une part et d'autre part que les augmentations de l'hébergement avec moins de participants n'apportent pas de gain réel.

Madame Mélanie PELTIER s'interroge sur certaines organisations, notamment sur les challenges qui ne garantiraient plus l'organisation de l'hébergement et sur le manque de cadrage de certains challenges territoriaux où le forfait serait libre ce qui rendrait impossible la participation pour un grand nombre d'AS. Les championnats des lycées professionnels seront les premiers à en pâtir.

Monsieur Cédric HAYERE confirme que le cadrage est donné pour les championnats de France et les festivals nationaux.

Les challenges nationaux sont en partenariat avec une fédération, ligues ou autres partenaires. Il faut un budget équilibré. Les recettes viennent des AS, des partenaires il n'est pas attribué de dotation UNSS.

Madame Mélanie PELTIER conclut qu'il n'y a donc pas de cadrage et que c'est aux AS qu'il convient de mettre la main à la poche de manière conséquente.

Monsieur Cédric HAYERE précise qu'il n'y a pas d'obligation sur ces manifestations qui sont organisées car il y a de la demande des AS.

Madame Mélanie PELTIER souhaite connaitre le nombre et le type d'AS qui se rendra sur ces challenges.

Monsieur Thibault VAUZELLES, Directeur national adjoint, en charge de l'Escrime et du Waterpolo, déclare que l'an dernier, un test a été effectué sur le waterpolo avec prise en charge du tout par les AS, cela n'a pas couté plus cher que le forfait.

Madame Marie-Céline COURTET reprend les éléments sur les écarts entre budget et réalisé.

Depuis le début de l'exercice 2024-2025, nous avons mis en place un outil de pilotage de la masse salariale pour permettre au mois le mois de comparer le réalisé et le projeté en fin d'exercice.

Dans chaque académie, et chaque service, nous avons comparé le budget et le réalisé ainsi que pour les produits et pour les charges et nous avons demandé de justifier l'écart constaté.

Nous avons un différentiel de 690 000 euros pour la Direction nationale et de 420 000 euros pour les services, ce qui fait un total à environ 1M1 euros.

Un focus sur la direction nationale :

- Salaires et charges, points d'indices et charges patronales qui en découlent.
- Pour les championnats de France il avait été prévu une somme de 730 000 euros de frais kilométriques. La prévision été dépassée de 230 000 euros.
- Reprises de provisions pour des litiges éteints
- Des provisions sur risque de licences non payées en Guyane et en Guadeloupe, on ne parle pas là de rejet de contrat.
- Dépenses et recettes complémentaires en définitives nous avons eu 2,3 millions d'euros de plus de produits par rapport à ce qui été prévu et 2,9 millions d'euros de charges en plus d'où le décalage de 600 000 euros.

S'agissant du focus sur les services :

- Des transports en plus notamment pour des rencontres surnuméraires
- Des subventions en plus dues à des rattrapages sur l'année antérieure
- Des subventions relatives à des organisations liées aux Jeux Olympiques et Paralympiques à percevoir
- Des charges diverses d'une somme d'1million d'euros de plus

Concernant l'activité sportive et il a été soulevé l'intérêt d'avoir des données avec une approche plus analytique que de comptabilité générale sur un certain nombre de points.

Nous avons spécifié l'augmentation des transports pour 2023-2024, sur les districts, les départements et le championnats nationaux, les dépenses ont été plus élevées que prévues avec 23,8 millions d'euros de dépenses budgétisées et un réalisé de 26,7 millions d'euros, pas seulement liées aux transports mais à une sous-évaluation du coût des rencontres en territoire.

Concernant l'international, nous observons une baisse par rapport à l'exercice précédent car nous avions décidé l'an dernier d'honorer que les compétitions pour lesquelles nous nous étions engagés.

Nous avons trois opérations à dénouer que nous vous proposons de passer dans l'arrêté des comptes :

- Des recettes de l'OPCO qui est un organisme de formation, on demande un remboursement total ou partiel qui n'a pas été fait entre 2012 et 2024 et nous avons la certitude que cela sera remboursé, pour un montant de 47 000 euros ;
- Nous avons aussi concernant L'URSAFF et les charges sociales que nous payons, un trop payé de 143 000 euros de charge patronale entre 2012 et 2021. De la même façon, nous avons la certitude que cette somme nous sera rétribuée. Ces deux impacts seront favorables dans nos comptes.

- En revanche, pour l'ANS concernant la période 2021-2022, exercices atypiques car période de COVID, certaines sommes n'ont pas été suffisamment justifiées par les services en territoire et il pourrait nous être demandé entre 80 000 ou 100 000 euros qu'il va falloir provisionner.

Monsieur Cédric HAYERE précise que la somme de départ était de 350 000 euros. Nous avons pu justifier 200 000 euros à ce jour. Ce qui est difficile à justifier ce sont les services où il y a eu des changements de directeurs. Il reste environ 100 000 euros que nous travaillons encore à justifier. Cela représente environ entre 1000 euros à 1500 euros par service.

Monsieur Stéphane CUQ interroge au sujet des subventions pour les AS

Madame Marie-Céline COURTET confirme que cela ne passe pas par les comptes de l'UNSS.

Monsieur Pierre Emmanuel PANIER, Chargé de mission sport éducation, Direction des sports, informe que le système a évolué. Avant, nous avions une subvention au titre du CNDS, chaque acteur faisait sa demande. L'agence a demandé aux fédérations d'organiser la campagne et de remettre une répartition à 50/50 qui impacte fortement l'UNSS. Notons que cela est un retour de l'histoire (1978) et pas une nouveauté. Pour le Projet Sportif Fédéral (PSF), le dispositif financier va jusqu'aux districts mais ne passe pas par les AS. Le schéma est donc celui-là où la fédération a un rôle d'attribution de la somme sans l'affecter dans sa propre comptabilité.

Madame Marie-Céline COURTET poursuit sur les opérations à dénouer on va imputer ce qui relève de la direction nationale c'est-à-dire les produits liés à l'OPCO et URSAFF d'une part et d'autre part, passer dans les bases comptables des académies ce qui relève des services à savoir l'ANS.

Le résultat déficitaire au final est de 1M04 euros et non plus 1M11 connu aujourd'hui.

Un autre focus financier sur les rejets, permettant d'identifier que la structuration et le suivi régulier par le service comptable de l'UNSS et l'appui des secrétaires comptables en territoire permettent de réduire l'impact pour l'UNSS.

| Saison | Nbr AS | REJET | SOLDE |
|-----------|--------|--------------|--------------|
| 2022/2023 | 386 | 332 062,47 € | 73 964,12 € |
| 2023/2024 | 404 | 343 743,23 € | 111 812,66 € |
| 2024/2025 | 245 | 182 900,29 € | En cours |

Des effets à cela, des RIB mis à jour des RUN (Référence Unique de Mandat) cohérents, notamment sur les territoires ultramarins. Les sommes sont conséquentes mais on constate un réel progrès sur le sujet.

Madame Mélanie PELTIER déclare qu'il faudra faire le bilan lorsque le dernier prélèvement sera fait. De plus, de nombreuses AS font appel au fonds de solidarité pour des difficultés financières.

Madame Marie-Céline COURTET n'assure pas que cela sera précis mais informera d'une tendance, le bilan sera réalisé après le dernier prélèvement.

Un point concernant les partenariats est présenté.

Nous avons 460 000 euros de plus que ce qui était prévu au budget, cela s'explique par des partenariats non prévus comme INTERSPORT concernant les textiles et ACCROCAMP pour des locations d'espace, notamment en région parisienne et certains autres petits partenariats dans les territoires qui n'étaient pas prévus.

Cette année, nous avons mis en place un processus plus rodé sur le mécénat, nous n'avions pas prévu de somme mais 57 000 euros sont affichés en mécénat (slide dans les services 23-24). C'est la direction nationale qui émet les reçus fiscaux. Il y a en effet un enjeu fiscal sur cela de la part des mécènes. Ajoutons à cela quelques dons en matériel (informatique) ou en nature (des gouters) et en cash.

Le soutien des services locaux est de l'ordre de 17 millions d'euros (à comparer aux 13,5 millions d'euros de produit des affiliations et licences) tels que :

- 6,7 millions d'euros qui viennent compléter les recettes locales.
- Les indemnités kilométriques des rencontres interacadémiques pour 130 000 euros et les indemnités pour les rencontres nationales à hauteur de 960 000 euros.
- La téléphonie, les médailles et Tee-shirts de champions de France, les assurances ainsi que la paye chargée.

A noter que malgré la règle émise par l'Assemblée générale de ne pas acheter de Tee-shirts et goodies, il y a eu une dépense de l'ordre de 460 000 euros dans les services.

Madame Mélanie PELTIER persiste à dire que les élèves sont particulièrement attachés aux Tee-Shirts et que certaines collectivités territoriales donnent des subventions fléchées pour cet achat. Les élus sont satisfaits de cela qui ne doit pas impacter les budgets des services.

Madame Marie-Céline COURTET déclare que quelques subventions ont été allouées à cet objet mais cela n'est pas toujours le cas.

En termes d'organisation comptable, on a réduit le nombre de bases, le plan comptable a été harmonisé ainsi que les analytiques. Nous sommes maintenant en possibilité de savoir ce que l'on a dépensé en territoire ou au niveau du national.

En rechange, il y a encore des hétérogénéités sur la compréhension des écritures de clôture, notamment le « Cut Off ».

On a bien intégré les districts.

Concernant le contrôle interne, les doubles signatures, nous devons progresser sur l'engagement des dépenses, notamment dans les districts qui engagent la dépense avant l'aval. Grâce au contrôle interne, nous avons détecté avec l'aide d'un directeur de service qu'un coordonnateur a vidé le compte bancaire du district au profit de 3 AS, sans en avoir l'autorisation. Heureusement, la rapidité d'information a permis de réagir et de recouvrer les fonds. Le coordonnateur n'est plus en fonction de coordination dans le district.

Nous avons deux outils de suivi en temps réel de la trésorerie à la Société générale et avec Manager one qui permet de dire que nous avons 13,8 millions d'euros au 31/12/2024 sur les comptes dont 86,6 % en territoire et 13,4 % à la direction nationale.

Dans les perspectives, nous avons des demandes de formation comptable conjointes des directeurs de services et comptables en territoires.

Nous avons mis en place SAGE IMMOBILISATION pour intégrer toutes les immobilisations dans un inventaire. Nous continuons à réduire le nombre de comptes bancaires et de signatures.

Monsieur Olivier GIRAUT précise qu'il faut être attentif à la pression sur le personnel de droit privé devant ces nouvelles dispositions. Nous prenons le temps de formation et d'assimilation pour installer ces procédures.

Monsieur Jean-Philippe HOREN, commissaire aux comptes souhaite revenir sur quelques points. Le résultat est déficitaire d'1M d'euros. Il est nécessaire de revenir à l'équilibre et mettre en place le contrôle des fraudes.

Il salue le travail de la direction financière et notamment la réduction des bases comptables et la formation des personnels qui y est associée.

L'ANS est remerciée pour sa collaboration également. Les comptes seront certifiés sans réserve avec le déficit que l'on connaît.

Monsieur Pierre Emmanuel PANIER remercie le commissaire aux comptes pour avoir tenu compte des remarques de la Cour des comptes. Il y a globalement des progrès en territoires et dans les fédérations. En tant qu'administrateur au bout de 12 ans, un réel cap vient d'être passé bien qu'il y ait encore des marges de progrès.

Monsieur Stéphane CUQ remarque que sur la note explicative envoyée il est mis en évidence que depuis 2024 on observe plus de 10% de produits d'exploitation, des recettes à la hausse. Cependant, les charges sont plus importantes de plus de 26% depuis 2019. Ce phénomène est plus important que l'inflation.

Madame Marie-Céline COURTET informe qu'il y a +15, 5% d'inflation entre 2019 et aujourd'hui. Les dépenses des districts n'étaient pas intégrées, les gratuités partielles en charge et en produits non plus. De nombreux facteurs dont la masse salariale qui a augmenté notamment pour la remise à niveau de l'ancienneté et l'amende de 315 000 euros pour non réalisation des entretiens professionnels. Cette année nous avons dû payer.

21 000 d'euros d'amendes émanant de 2019 ou 2020 pour non-déclaration de l'indice Homme /Femme par l'inspection du travail. En outre, la convention d'entreprise corrélée à la convention collective nationale du sport entraîne une augmentation de la masse salariale du seul fait de l'ancienneté.

Monsieur Jean HUBAC, informe que l'on met au vote la plaquette financière avec la réactualisation du rapport de KPMG sur les 3 opérations à dénouer qui feront partie du résultat.

Madame Mélanie PELTIER déclare que ce que produit KPMG sont des documents pour les professionnels et les membres des différentes instances, éprouve de réelles difficultés à les analyser. Il est souhaité des documents explicités par l'UNSS et reçus dans des temps raisonnables permettant leur analyse.

Madame Marie-Céline COURTET informe que la plaquette financière est obligatoire dès lors que l'association perçoit plus de 153000 euros de subventions annuelles.

Madame Mélanie PELTIER conclut que les documents sont envoyés tardivement, ce qui ne laisse pas le temps aux administrateurs d'étudier cela de façon constructive

Monsieur Jean HUBAC pense qu'il y a un engagement collectif afin qu'il y ait une note pédagogique lors de la prochaine instance permettant à tous une bonne compréhension et un vote en toute connaissance de cause.

Approbation des comptes avec les modifications rappelées :

POUR 12

CONTRE 6

L'arrêt des comptes est adopté pour présentation à l'Assemblée Générale.

V) Point sur l'exécution budgétaire de l'année en cours - suivi 2024-2025

Madame Marie-Céline COURTET affirme que pour l'année 2024-2025, il est fait un suivi mensuel entre budget et réalisé avec un comparatif avec 2023-2024 pour mieux piloter.

Cela nous donne nombreuses informations comme celles de dire que les services régionaux des académies de Martinique et de La Réunion n'ont pas débuté la saisie comptable depuis le 1^{er} septembre 2024. Nous avons un suivi des écritures comptables par académie, par exemple s'il y a un gros décalage en termes de factures, cela nous permet d'interroger le territoire.

La masse salariale est un enjeu fort à l'UNSS car elle dépend de facteurs dont l'UNSS n'a pas la maîtrise :

- Les règles de la fonction publique (valeur du point fonctionnaire par exemple),
- Les règles de la convention nationale collective du sport.

De la même manière que pour le suivi du budget et du réalisé, un outil est mis en place avec un suivi mensuel. Les mois de septembre à décembre 2024 sont au réel tandis que les mois suivants reprennent les prévisions budgétaires. Ne sont pas incluses dans ce document les aides liées à l'accueil des alternants, ni les indemnités journalières de la sécurité sociale liées aux arrêts maladie (environ 190 jours pour 23 personnes concernées).

Dans le budget n'a pas non plus été prévu de licenciement ou de litige prudhommaux, ni de modification d'indice de la fonction publique, seuls les changements d'échelon mécanique l'ont été.

| ATTERISSAGE 24/25 | | | | | |
|------------------------------------|------------------|------------------|---------------|------------------|--|
| Mois | Brut | CP | Transport | Total | |
| Septembre | 440 247 | 217 742 | 3 668 | 661 657 | |
| Octobre | 436 655 | 226 036 | 1 564 | 664 255 | |
| Novembre | 573 730 | 320 446 | 3 052 | 897 229 | |
| Décembre | 454 104 | 236 151 | 2 659 | 692 914 | |
| Janvier | 451 790 | 219 843 | 1 838 | 673 472 | |
| Février | 451 790 | 219 843 | 1 838 | 673 472 | |
| Mars | 478 251 | 236 708 | 1 838 | 716 798 | |
| Avril | 447 175 | 215 887 | 1 838 | 664 900 | |
| Mai | 447 175 | 215 887 | 1 838 | 664 900 | |
| Juin | 650 658 | 288 712 | 1 838 | 941 208 | |
| Juillet | 520 136 | 259 618 | 1 838 | 781 593 | |
| Août | 447 736 | 216 178 | 1 838 | 665 753 | |
| Total | 5 799 446 | 2 873 052 | 25 651 | 8 698 148 | |
| Budget | | | | 8 675 000 | |
| <i>Ecart (+ positif - négatif)</i> | | | | -23 148 | |

A fin décembre 2024, l'écart entre le budget prévisionnel et la projection annuelle s'explique par un départ en retraite d'un personnel ayant plus de 10 ans d'ancienneté, dont la reprise de provision à cet égard sera réalisée en fin d'exercice.

Il est à noter qu'il n'y a pas de négligence sur la date de la convention interne d'entreprise. En effet, elle date de 2019, et quand il y a une augmentation du point fonctionnaire ou de la grille du salaire minimal conventionnel, il n'y a pas de modification à faire dans le texte conventionnel.

L'évolution de la masse salariale sur les 4 dernières saisons :

| salaires bruts chargés | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 | Δ 23/24 vs 20/21 |
|------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| DN | 2 292 031 | 2 407 269 | 2 837 781 | 3 037 872 | 32,54% |
| ACAD | 4 400 170 | 5 089 857 | 5 462 350 | 5 823 825 | 32,35% |
| Total général | 6 692 201 | 7 497 126 | 8 300 131 | 8 861 696 | 32,42% |

L'évolution des ETP est la suivante :

| ETP Annuel | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 | Δ 23/24 vs 20/21 |
|----------------------|--------------|------------|--------------|--------------|------------------|
| DN | 29,9 | 27,5 | 30,7 | 31,5 | 5% |
| ACAD | 114,4 | 113,4 | 125,6 | 126,3 | 10% |
| Total général | 144,3 | 141 | 156,3 | 157,9 | 9% |

Au vu des 2 tableaux ci-dessus, l'augmentation de la masse salariale concerne toute la structure et est dorénavant pilotée au global par la DN (il n'y a plus de salarié dit hors budget)

S'agissant de la ventilation des ETP à la direction nationale :

| DN ETP annuel | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 | Δ 23/24 vs 20/21 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------------|
| DNA | 12 | 11,1 | 10,8 | 10,8 | -10% |
| Salariés | 16,9 | 15,5 | 18,8 | 19,8 | 17% |
| DN | 1 | 0,9 | 1 | 1 | 0% |
| Total général | 29,9 | 27,5 | 30,7 | 31,5 | 5% |

Enfin, le salaire brut chargé moyen à la DN, par type d'emploi se ventile :

| DN Sal Chargé Moy | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 | Δ 23/24 vs 20/21 |
|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| DNA | 103 832 | 112 770 | 113 819 | 123 917 | 19% |
| Salariés | 49 538 | 61 175 | 74 255 | 75 700 | 53% |
| DN | 209 673 | 226 708 | 205 344 | 208 478 | -1% |
| Total général | 76 699 | 87 466 | 92 499 | 96 351 | 26% |

Concernant le suivi de trésorerie au 31 décembre 2024, nous étions à 13,8M avec de la trésorerie dans l'ensemble des services et 13,4% à la direction nationale.

Il a été souhaité de donner des précisions concernant le territoire de MAYOTTE. Sans l'aval du Conseil d'administration ni de l'assemblée générale devant l'état d'urgence, il a été décidé de suspendre temporairement les prélèvements 2 et 3 auprès des AS, ce qui impacte notre association par une baisse de 55 000 euros de recettes. Pour pousser la réflexion, que faisons-nous du premier prélèvement de 32 000 euros que nous avons perçu ? Faut-il le restituer ? Cela impacterait l'UNSS qui serait alors de 87 000 euros.

Il était prévu 191 000 euros de budget pour ce territoire, avec peu de certitude sur la reprise de la pratique sportive et sur les subventions à percevoir. Ne doit-on pas revoir notre financement et aider plus particulièrement les AS ? Nous sommes en contact avec le directeur sur place qui nous informe des avancées.

Monsieur Jean HUBAC évoque la reprise des personnels le 21 janvier et celle des élèves le 27 janvier.

Nul n'a idée de comment cela va se passer et quels seront les besoins. Il faudra du temps pour avoir une vision d'ensemble concernant la reprise du sport scolaire et donc il serait souhaitable de remettre à plus tard toutes ces décisions et étudier la façon d'aider au mieux ce territoire.

Monsieur Olivier GIRAUT informe sur l'aménagement du budget voté 24-25. Pour certaines décisions, cela impacte le budget, notamment sur l'auto-mission où les personnels ont été émus de la décision de juillet dernier. Certains services ont loué des véhicules, ce qui est aussi cher, voire plus que l'auto-mission. Nous sommes à 75 000 euros pour les coordonnateurs, il faudra ajouter les directeurs et les salariés pour 35K euros. Cela sera soumis au vote en Assemblée Générale.

S'agissant des mécénats déjà engagés, les contrats étaient prévus pour 9 mécénats à 50 000 euros. Nous avons dû retravailler avec ces différents mécènes suite à l'impact négatif de communication subi par l'UNSS et avons reconduit les avancées pour 8 mécénats à 30 000 euros.

Madame Mélanie PELTIER souhaiterait connaître le nom de ces mécènes.

Monsieur Olivier GIRAUT : L'ensemble des mécènes seront connus lors de l'assemblée générale. Il y aura la BRED, le Crédit Agricole de Marseille et celui de Dijon. A termes, ces contrats seront régionalisés et pourront aussi valoriser nos dossiers transversaux comme le développement du Sport Partagé par exemple.

Monsieur Jean HUBAC souhaiterait que tout ce qui est en « produit » soit identifié avec un « plus » et en moins avec un signe « moins » pour une meilleure compréhension car il y a un tiret devant chaque chiffre, ce qui pourrait évoquer du négatif.

VI) Actualités sportives 2023-2024

Monsieur Cédric HAYERE présente le diaporama et informe de l'augmentation notable du nombre de licenciés à tel point que nous avons été surpris en ce début d'année scolaire avec + 35 000 licenciés par rapport à l'année précédente.

Les choses se sont lissées petit à petit mais nous pourrions franchir le cap des 1M200 licenciés cette année toujours avec l'animation de 36 000 enseignants d'EPS.

Sur le point des rencontres, nous sommes à 19 563 rencontres (+ 1040 de date à date, 800 rencontres de district supplémentaires).

Le cap du Millionième licencié a été franchi le 26 novembre dernier. Chaque année, nous gagnons presque un mois pour atteindre cette étape phare.

Le Groupe de suivi du Règlement Fédéral Sportif et Artistique a été réactivé les 19/12/24 et 27/01/25 pour analyser les mises en œuvre et les difficultés qui pourraient en découler, les ajustements pour 2025 et les évolutions dès 2026, avec pour objectif de stabiliser les différents documents.

De même, il est prévu la mise à jour des logiciels existants avec une utilisation pour les compétitions du district au national ainsi que la mise en place d'un groupe de concepteurs pour le développement de logiciels internes, propriété de l'UNSS

Madame Marie-Céline COURTET intervient sur le groupe de travail « assurances » que devait présenter Camille Jacques qui s'est retiré en début de séance. Cela serait fait plus précisément lors de l'AG.

Le groupe est composé d'élus des AS, de représentants syndicaux, de représentants de la DGESCO, d'un directeur national adjoint à la direction nationale, d'élus de la FCPE et de personnel administratif de l'UNSS.

5 réunions se sont tenues à ce jour.

L'UNSS couvre en totalité ce qui tient de la rencontre UNSS. Cependant, les AS sont tenues d'être assurées pour leurs propres activités. Nous n'avons pas d'archive, cela peut poser problème en cas de contentieux, notamment sur les dommages immatériels non consécutifs, en lien principalement avec les besoins d'archivage de données pendant 10 ans. Des modifications du mode de fonctionnement sont à prévoir pour permettre un meilleur suivi assurantiel et garantir au plus juste chaque participant.

Le sondage auprès des AS a permis de mettre en exergue les points suivants :

- 973 réponses dont 97% des AS du public
- 97% des AS du public sont assurées par la MAIF, tandis que ce sont 65% des AS du privé
- 79% des AS ne connaissent pas leur sinistralité
- 86% des AS ne conservent pas d'archive
- 67% des AS sont intéressés par un contrat global
- Coût actuel par licencié de l'ordre d'1€

Entre nos travaux internes et le sondage fait auprès des AS, des propositions émergent. Le groupe de travail a choisi un expert, budgétaire, pour être accompagné et proposer des solutions à la construction d'un appel à concurrence pour un programme assurantiel à compter de 2026. L'idée serait de limiter nos risques organisationnels, financiers, juridiques et réputationnels sous forme d'un contrat de groupe qui réunirait l'UNSS et les AS avec des options possibles en termes de garantie. Cela pourrait prendre un certain temps car les AS sont engagées de leur côté. Camille Jacques fera une présentation plus complète lors de l'Assemblée Générale.

Madame Mélanie PELTIER précise que la JNSS est organisée par la sphère UNSS, services ou coordonnateurs de district.

Monsieur Cédric HAYERE précise que l'exemple évoqué n'est pas le meilleur car l'UNSS est opérateur du MEN pour organiser la JNSS. Tous les élèves licenciés ou non sont assurés par la MAIF.

L'exemple de la « Coulée Blanche » dans le territoire de Belfort, où les licenciés et non licenciés sont invités sous réserve par les accompagnateurs d'effectuer la liste précise des participants et accompagnateurs, afin d'apporter la couverture assurancielle de ces participants.

Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du Lycée Eugène Delacroix, Drancy, revient sur l'impact de la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS), activité organisée au sein des AS, le plus souvent, avec un grand nombre des élèves non licenciés.

Quel est l'impact sur l'augmentation des licenciés de la part d'aide des financements territoriaux ? Monsieur Glomeron informe que pour son établissement en Seine-Saint-Denis, ce sont 30 % de licenciés en plus et cela n'est pas juste du fait des JOP, mais bien de la part d'aides locales pour prendre une licence.

Serait-il possible d'établir la différence entre licence et adhésion avec l'aide aux financements locaux ?

Madame Marie-Céline COURTET répond que l'on connaît la ventilation des licences et affiliations. Nous savons aussi qui cotise partiellement ou pas. Mais nous ne savons pas qui sont les financeurs car cela ne rentre pas dans nos budgets.

Monsieur Olivier GIRAUT reprend que les services eux savent le type d'aide qui est proposé en territoire. En Occitanie, il y a une aide directe sur la licence.

Monsieur Stéphane CUQ pose la question de la couverture assurancielle lors des participations dans le cadre de l'AEFE ou autres manifestations internationales, notamment par rapport au rapatriement.

Madame Marie-Céline COURTET informe que pour chaque déplacement à l'international JIJ ou ISF, une déclaration est réalisée pour chaque membre de la délégation ainsi que pour le matériel déplacé. Cependant, on ne connaît pas précisément ce que chaque élément coûte.

L'organisateur de la manifestation est aussi garant de la police d'assurance appliquée.

Madame Mélanie PELTIER revient sur l'aide à l'adhésion et indique que le service UNSS n'est pas au courant, comme le « pass sport » dans les Yvelines mais ce sont les AS qui ont cette visibilité.

Le modèle de fiche d'inscription à l'AS doit être proposé à tous car certains collègues ne savent pas quelles sont les modalités incontournables, comme garder l'archivage pendant 10 ans.

Il faudrait qu'il y ait des formations au Plan d'Académie de Formation, les enseignants ne connaissant pas les obligations d'assurances ou de possibilité d'aides.

On a besoin d'une fiche modèle avec toutes les obligations d'adhésion à l'AS élaborée par l'UNSS.

Madame Marie-Céline COURTET ajoute qu'un travail avec le groupe de travail assurance pourrait être prévu en ce sens. De plus, la licence numérique permettrait l'archivage sur OPUSS pendant 10 ans.

Madame Mélanie PELTIER termine en évoquant, pour l'instant, un système numérique trop lourd pour les animateurs d'AS.

Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice Générale de l'Education nationale, du spot et de la recherche, Doyenne du groupe Education Physique et Sportive, relève que c'est un vrai sujet, nous avons de plus en plus de contractuels. Il n'est pas toujours simple d'ajouter des formations au Plan académique de Formation. Il serait plus cohérent de travailler pendant les formations de néo-titulaires et de croiser cette communication avec les chefs d'établissement et futurs chefs dans le cadre de leur formation initiale.

Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint : Les guides des animateurs d'AS et des coordonnateurs sont des supports possibles.

Monsieur Jean HUBAC précise que le document relatif aux conventions inter-AS est bien parti et a été remis aux recteurs.

VII) Election des élus des AS – Point sur les 4 départements défaillants

Madame Marie-Céline COURTET informe que sur les 3 département 4 ont des listes pour aller jusqu'au bout mandat. En revanche en Lot et Garonne il n'y a pas de représentant des AS élu, pour défaut de liste.

Monsieur Jean HUBAC s'interroge sur le pourcentage, soit il a un problème de communication, soit les AS ne souhaitent pas voter. Il faudra regarder comment mobiliser autour de cela pour le prochain mandat.

Madame Mélanie PELTIER évoque le problème de formation des nouveaux enseignants mais aussi le lien peu visible obtenu au bout de 10 ans sur OPUSS. Il faut que les animateurs d'AS soient invités et aient la parole sur les Assemblées de rentrée.

VIII) Commission éthique et déontologique

Madame Marie-Céline COURTET précise la composition de la commission mise en place à l'assemblée de janvier 2024.

Les modalités de fonctionnement ont été établies par la commission. Des propositions ont été rédigées telles des contraintes vertueuses comme la répartition hommes/femmes et des conditions de saisie de la commission.

Le remplacement des membres est fixé tous les 6 ans, c'est un mandat unique et non en changement toutes les deux années en partie comme évoqué précédemment.
Le président de la commission n'a pas été élu pour l'instant.

Des travaux ont été réalisés pour préciser ses missions, assurer les règles de composition pour éviter des situations de blocages, préciser le processus d'élection du président et les modalités d'organisation et détailler le processus de saisine.

Ces textes ont fait l'objet d'échange avec entre les élus des AS et la commission. Ils seront proposés à l'Assemblée générale.

IX) Proposition d'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 11 février 2025

Monsieur Jean HUBAC déclare que des modifications sont à acter. Le Règlement fédéral devra faire l'objet d'un vote formel ainsi que la Commission éthique et déontologique. Les documents relatifs aux assurances seront lissés. L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Décompte des voix & vérification du quorum
- Approbation des PV des assemblées générales des 05/07/24 et 10/09/24 (2 votes)
- Rapport général (1 vote)
- Approbation des comptes 2023/2024 (1 vote)
- Affectation du résultat (1 vote)
- Règlement fédéral
- GT Assurances
- Comité éthique et déontologie
- Actualité
- Questions diverses

La proposition de d'Ordre du Jour de l'AG du 11 février 2025 est approuvée à l'unanimité.

X) Questions diverses

Madame Mélanie PELTIER rappelle qu'un point sur les Indemnités pour Missions Particulières (IMP) était noté dans l'ordre du jour.

Monsieur Jean HUBAC pensait que cela avait fait l'objet d'une réponse aux questions diverses.

Une information plus précise sera donnée lors de l'Assemblée Générale. Les allocations ne sont pas fléchées, c'est le choix des académies de les répartir. Les Recteurs sont responsables des budgets académiques. Il faut prendre le temps de donner des chiffres précis. Un point est prévu avec les Recteurs et Dasen sur la question du sport au printemps prochain.

Madame Mélanie PELTIER ajoute qu'il avait été demandé que les enseignants dans les missions statutaires d'animateurs d'AS puissent être identifiés sur le logiciel des Chefs d'Etablissement comme étant en mission UNSS et non absents. Les enseignants ne sont pas absents mais devant élèves pour le sport scolaire. Cela apparaît actuellement en absences administratives ou personnelles.

Monsieur Stéphane CUQ demande à ce qu'un dispositif soit prévu sur ce temps consacré à l'AS et à l'UNSS comme pour la présence lors des CMN. De plus, il faut s'assurer que rien ne soit défaillé sur les salaires comme cela a été le cas dans l'académie de Clermont-Ferrand.

Madame Melanie PELTIER craint que certains coordonnateurs démissionnent par manque de reconnaissance du travail des coordonnateurs par la baisse importante des IMP dans certains territoires.

Monsieur Jean HUBAC affirme que les élus seront sûrement mieux informés que le MEN et compte sur eux pour faire remonter les informations.

Monsieur Jean HUBAC fait le point sur les questions diverses reçues par les membres dont certaines font l'objet de remarques particulières.

Monsieur Stéphane CUQ pose une question relative aux postes vacants de directeurs en territoire et notamment pour celui du Puy-de-Dôme ? Il n'y a toujours pas de directeur dans ce département.

Madame Marie-Céline COURTET répond que le poste n'était pas vacant à la rentrée.

Madame Mélanie PELTIER informe que les élus n'ont pas eu le temps de traiter tous les documents au regard de l'envoi des documents aux membres de l'instance. Des questions seront formulées pour l'AG, peut-être les mêmes pour certaines.

Monsieur Stéphane CUQ s'interroge sur la question 3 et la ventilation de la ligne budgétaire sur l'aide financière aux services. Il y a une grande disparité entre les académies et les clés de répartition ne sont pas claires. Pourquoi apparaît-il une ligne, académie DN ?

Madame Marie-Céline COURTET explique que dans le compte comptable -les aides financières- sont les aides envers les AS.

Pour la Direction nationale, ce sont surtout les remboursements des frais kilométriques. Ces aides varient en fonction des territoires et des dispositifs liés aux transports qui y sont appliqués.

Il y a des collectivités qui abondent selon des fléchages décidés. Toutes ces raisons créent des disparités entre les services.

Le nom « ACA DN » est le nom de la base comptable, à l'instar des autres bases. Il n'est pas possible de les modifier, sans un coût associé. Est-il nécessaire de les changer ?

Monsieur Stéphane CUQ demande des précisions sur la partie vente de services et plus particulièrement sur la mutualisation des transports dans les « produits des activités annexes » alors qu'il y a une ligne spécifique qui est à 0 euros.

Madame Marie-Céline COURTET répond qu'il y a des regroupements comme les locations de minibus qui ont été ventilées à nouveau dans la perspective d'un mouvement de certaines lignes comptables. Elles sont visibles dorénavant dans les produits des activités annexes, la ligne 70800 est vide

Monsieur Stéphane CUQ déclare que cela aurait pu donner des éléments statistiques de ce qui ressort des championnats de France ou autres par exemple.

Monsieur Jean HUBAC lève la séance en remerciant les membres pour la richesse des échanges ainsi que le CNOSF pour son accueil. Il est donné rendez-vous le 11 février 2025 pour la tenue de l'Assemblée Générale en ce même lieu.

Question 1 : P6 - Produits d'exploitation

1. Cotisations : comment expliquer les 14,2M€ de cotisations et affiliations ? Y a -t-il plus d'AS affiliées, certains contrats licences ont-ils une subi une forte augmentation (augmentation d'effectifs élèves ?), est-ce le fruit de gratuités plus nombreuses (si oui de quels types d'établissements s'agit-il ? ou tout autre explication ?

A la clôture de l'exercice, il y a :

- 9300 AS affiliées et 9244 AS affiliées à la clôture de l'exercice précédent.
- 1 187 251 licenciés représentant 23,28% des élèves scolarisés et 1 174 729 licenciés à la clôture de l'exercice précédent, soit un taux de pénétration de 23,15%

Le détail des cotisations inclut les gratuités/gratuités partielles pour un montant de 795 k€.

2. Ventes de prestations de services : est-ce uniquement la participation des AS (ou districts) ?

Les ventes de prestations de services portent sur :

| Ventes de prestations de service | | | 9 051 887,42 |
|----------------------------------|---------------------------------|--|--------------|
| 70400000 | Vente de prestations diverses | | 228 395,25 |
| 70800000 | Mutualisation des transports | | 0,00 |
| 70801000 | Produits des activités annexes | | 7 943 966,93 |
| 70810000 | Mecenat Fédé. divers (sans TVA) | | 434 723,61 |
| 70811000 | Partenariat (TVA) | | 444 801,63 |
| 70820000 | Location mini bus | | 0,00 |

Le compte 70400 représente des participations des AS, des ventes directes à la buvette, des locations des minibus appartenant à l'UNSS...

Le compte 70801 correspond à la fois aux mutualisations des AS pour le transport et aux participations des AS aux championnats de France UNSS.

3. Concours publics et subvention d'exploitation : Le budget voté en juin 2023 prévoyait 13,3M€ (MEN 3,8M ; ANS 2M ; Régions 2,2M ; Départements 5M). Avec 14M€ cela fait presque 800k€ de plus. D'où proviennent-ils ?

Le budget 23/24 a été réalisé, pour la première fois, et avant la clôture de l'exercice précédent. Il peut comporter des imprécisions.

Au budget était prévue pour les concours publics et les subventions d'exploitation la ventilation suivante pour un montant global de 13 178 412 € :

| | | |
|------------------|--------------|---------------------------------|
| 4 960 937 | 13,9% | 74 - Subv Départ/Mairies |
| 2 173 068 | 6,1% | 74 - Subv Région |
| 2 014 900 | 5,6% | 74 - ANS |
| 4 029 507 | 11,3% | 74 Subv Etat |

Au réalisé au 31 aout 2024, les concours publics et subventions d'exploitations sont ventilés de la sorte, pour un montant global de 14 045 507€ :

| Concours publics et subventions d'exploitation | | 14 045 507,74 |
|---|--|----------------------|
| 74559000 Subv. cnasea acad hb | | 0,00 |
| 74560000 Subv Minist Educat National | | 3 888 106,79 |
| 74561000 Subv Minist Jeunesse Sports | | 163 509,54 |
| 74562000 Subv Fédérations | | 177 886,72 |
| 74564000 Subv ANS | | 1 631 924,40 |
| 74565000 Subv Ministère du Travail(Apprenti) | | 0,00 |
| 74566000 Subv Conseil Regional | | 2 217 732,87 |
| 74567000 Subv Conseil Departemental | | 5 355 427,06 |
| 74568000 Subv Villes - Agglomeration | | 218 614,88 |
| 74569000 Subv Ministère de la Justice | | 50 000,00 |
| 74570000 Subv CNOSF | | 32 102,10 |
| 74639000 Subv ANS | | 0,00 |
| 74649000 Subv fond dev vie ass | | 310 203,38 |

J'attire votre attention que dans un nombre significatif de service, sur l'exercice 22/23, il y a eu une sous-estimation des produits/ subventions à recevoir des collectivités. Ceci a été corrigé sur l'exercice 23/24 et amène à percevoir comptablement plus que les sommes budgétées. Il s'agit d'un décalage/ correction comptable.

Question 2 - P6 – Charges d'exploitation

- Achats de marchandises : que recouvrent les 1,3M€ ? (prestations ou achats divers ? merci de les lister et nous donner les sommes pour chacun)

Les achats de marchandises couvrent :

| Achats de marchandises | | 1 368 770,53 |
|---|--|---------------------|
| 60710000 Médailles Trophées | | 305 096,18 |
| 60720000 Achats Produits UNSS stockés | | 452 134,25 |
| 60725000 Achats divers | | 181 189,31 |
| 60780000 Achats fournit. materiel sportif | | 430 350,79 |

Le compte 60720, pour 452 k€, correspond principalement à du textile (T-shirts et goodies) acheté malheureusement hors recommandation de l'AG.

Le compte 60725 représente des achats divers de type filet pour les remorques, housse d'ordinateur, café pour le bureau, pharmacie, casques virtuels, chaises et tables pliants...

2. Autres achats et charges externes : que recouvrent les 21,7M€ ? mêmes demandes que ci-dessus. (par ex : électricité ; assurance ; déplacements autres que ceux des équipes d'AS ; transports-hébergement-restauration liés aux rencontres et compétitions ; etc.)

La ventilation est la suivante :

| Autres achats et charges externes | | 21 691 345,41 |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---------------|
| 60610000 | Electricité Eau Gaz Chauffage | 34 394,20 |
| 60611000 | Carburant | 91 866,38 |
| 60630000 | Fournitures entretien des locaux | 5 833,61 |
| 60635000 | Fournitures petit matériel | 133 467,13 |
| 60636000 | NDF - Petit équipement | 2 035,07 |
| 60640000 | Fournitures administratives | 75 875,81 |
| 60650000 | Fournitures divers imprimés | 20 048,45 |
| 60680000 | Fournitures petit matériel inform | 103 910,91 |
| 61100000 | Sous-traitance générale | 971 548,87 |
| 61101000 | Sous trait. heberg. | 2 562 040,43 |
| 61102000 | Sous trait. rest. | 2 372 403,49 |
| 61103000 | Sous-trait SECURITE SECOURS MEDICAL | 267 066,78 |
| 61220000 | Lease pl. ALD Véhicule | 61 913,14 |
| 61230000 | Leasing materiel de bureau | 46 245,55 |
| 61250000 | Redevance Crédit bail | 0,00 |
| 61320000 | Locations immobilières | 464 609,29 |
| 61321000 | Locations garages | 0,00 |
| 61322000 | Locations diverses compétitions | 445 533,10 |
| 61350000 | Locations mobilières | 169 031,83 |
| 61351000 | Locations mobilières GRENKE | 6 462,79 |
| 61352000 | Location Logiciel & Serveur | 15 196,29 |
| 61353000 | Locations Autres | 193 903,47 |
| 61400000 | Charges locatives & copropriété | 56 352,96 |
| 61520000 | Entretien réparation s/biens immob | 51 178,14 |
| 61521000 | NDF - Entretien lavage de véhicule | 5 509,80 |
| 61550000 | Entretien réparation s/biens mobil | 37 079,17 |
| 61551000 | Entretien sur Mat Loués | 7 517,55 |
| 61561000 | Autres contrats de maintenance | 150 876,16 |
| 61562000 | Maintenance Compta | 43 148,66 |
| 61564000 | Maint matériel informatique | 25 625,01 |
| 61600000 | Primes d'assurances multirisques | 224 873,38 |
| 61630000 | Primes d'assurances divers personnl | 0,00 |
| 61810000 | Documentation | 12 536,76 |
| 61850000 | Frais de colloques seminaires | 0,00 |
| 62110000 | Personnel intérimaire | 17 378,66 |
| 62260000 | Honoraires | 665 562,46 |
| 62261000 | Honoraires Informatique | 138 762,70 |
| 62300000 | Publications | 99 664,86 |
| 62330000 | NDF - Salon Séminaires (Inscrip.) | 879,27 |
| 62340000 | Cadeaux | 29 033,20 |
| 62350000 | Licences Contrats Gratuites | 0,00 |
| 62360000 | Catalogues & imprimés | 0,00 |
| 62380000 | Divers pourboires dons courants | 1 913,35 |
| 62410000 | Transports s/achats matériel | 0,00 |
| 62480000 | Transports de biens divers | 7 085,58 |
| 62481000 | Tranp. collect. eleves enseignants | 10 472 911,38 |
| 62510000 | Deplacements cadres | 0,00 |
| 62511000 | Voyages dépl't essence | 12 451,44 |
| 62512000 | NDF - Frais Kms Voiture | 446 415,40 |
| 62513000 | NDF - Frais Kms Moto | 3 694,13 |
| 62514000 | NDF - Train | 80 607,04 |
| 62515000 | NDF - Avion | 27 695,18 |
| 62516000 | NDF - Transport en commun | 27 367,34 |

| | | |
|----------|----------------------------------|------------|
| 62517000 | NDF - Taxi Parking | 9 478,14 |
| 62518000 | NDF - Péage | 20 004,40 |
| 62520000 | Voyages dépl com réun techn prép | 0,00 |
| 62521000 | Voyages dépl com mixte nationale | 0,00 |
| 62522000 | Voyages dépl divers réunions | 0,00 |
| 62525000 | Deplacements personnel dp | 79 096,52 |
| 62526000 | Depl. pers. hors struct. | 248 355,08 |
| 62531000 | Voyages dépl réun infor | 0,00 |
| 62532000 | Frais dépl FD CADRE SANTE | 0,00 |
| 62550000 | Frais de déménagt transp divers | 2 839,71 |
| 62560000 | Missions / Hébergements | 101 341,45 |
| 62561000 | NDF - Repas | 51 448,80 |
| 62562000 | NDF - Hôtel | 14 378,68 |
| 62570000 | Réceptions | 218 027,87 |
| 62610000 | Frais postaux | 13 066,10 |
| 62620000 | Frais de télécommunication | 149 296,19 |
| 62780000 | Services bancaires | 43 718,71 |
| 62810000 | Cotisations | 50 787,59 |

En résumé :

- 50% représentent des achats faits directement auprès de transporteurs
- 25% sont des achats de prestations pour les CF UNSS - hébergement/restauration
- 25% de charges variées sur l'ensemble des autres lignes.

Salaires et traitements + Charges sociales : total = 8 469 624€. On devrait être à 7,9M€ si on se base sur le compte de résultat de l'an dernier (7,9M€ pour 12 mois). Donc 600k€ d'augmentation environ et une moyenne de 14,3% d'augmentation (contre +1,7% pour les 3 plus hautes rémunérations, cf. le document annexe aux comptes annuels). Comment est-ce possible avec seulement +1,5% du point d'indice ?

Le détail des salaires et traitements est :

| Salaires et traitements | | 5 882 850,02 |
|-------------------------|--------------------------------|--------------|
| 64111000 | Sal pers droit privé DN | 5 765 784,96 |
| 64112000 | Salaires pers droit privé ACAD | 0,00 |
| 64119000 | Salaires pers droit privé HB | 0,00 |
| 64125000 | Provisions congés payés | 54 539,24 |
| 64129000 | Congés payés pers DP HB | 0,00 |
| 64134000 | Prov primes ACAD | 0,00 |
| 64139000 | Primes gratif HB | 0,00 |
| 64142000 | Ind avant acad | 48 485,53 |
| 64145000 | Ind licenciement DN | 8 447,79 |
| 64146000 | Ind licenciement acad | 0,00 |
| 64192000 | Indemnités de formation | 5 592,50 |

Celui des charges sociales :

| Charges sociales | | 2 586 774,30 |
|------------------|--------------------------|--------------|
| 64511000 | Cot URSSAF DN | 1 442 223,80 |
| 64512000 | Cotis URSSAF PDP ACAD | 0,00 |
| 64519000 | Cotis URSSAF PDP ACAD HB | 0,00 |

| | | |
|----------|--------------------------------|------------|
| 64520000 | Mutuelle SWISS LIFE | 50 062,53 |
| 64525000 | Prov charges s/congés payés | 35 296,76 |
| 64526000 | Prov Personnel | 0,00 |
| 64530000 | Cot caisse retraite FD | 400 304,52 |
| 64531000 | Cot caisse retraite DN | 356 636,59 |
| 64532000 | Cotis caisse retraite PDP ACAD | 0,00 |
| 64538000 | AGFF PERS HB | 0,00 |
| 64539000 | Cotis retraite PDP ACAD HB | 0,00 |
| 64549000 | Cotis ASSEDIC PDP ACAD HB | 0,00 |
| 64581000 | Cotis caisse prévoy pers DP DN | 53 235,47 |
| 64582000 | Cotis caisse prév ACAD | 0,00 |
| 64583000 | AGEFIPH | 26 807,92 |
| 64589000 | Cotis caisse prév ACAD HB | 0,00 |
| 64710000 | Ticket restaurant | 128 231,00 |
| 64720000 | Versements comité d'entreprise | 39 747,94 |
| 64750000 | Médecine du travail pharmacie | 20 099,93 |
| 64800000 | Autres charges de personnel | 34 127,84 |
| 64809000 | Autres charges personnel hb | 0,00 |

Il n'y a pas que le point d'indice qui augmente. Le budget de la masse salariale chargée a été réalisé sur la base des données 21/22, en T1 2023, et sans prendre en compte des éventuelles évolutions de points d'indice, salaire minimum... Ce point a déjà été relevé et l'information donnée au CA de juin 2024. Il s'agit d'une sous-estimation budgétaire et non d'un non-contrôle de la masse salariale.

Pouvez-vous nous détailler (pour 2023-24 (septembre à août) ; 2022-2023 (septembre à août) ; 2021-2022 (septembre à août) :

- le montant total des traitements bruts ?
- le montant des primes et/ou indemnités ?

La direction financière a repris à la main l'intégralité des bulletins de salaire depuis septembre 2020 pour avoir une meilleure visibilité de l'évolution de la masse salariale.

Les salaires bruts chargés (y compris TS) sont :

| Étiquettes de lignes | Somme de brut chargé | | | |
|----------------------|----------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 |
| DN | 2 292 031 | 2 407 269 | 2 837 781 | 3 037 872 |
| ACAD | 4 400 170 | 5 089 857 | 5 462 350 | 5 823 825 |
| Total général | 6 692 201 | 7 497 126 | 8 300 131 | 8 861 696 |

Les primes et indemnités ne sont pas identifiables facilement car de plusieurs natures (IFTS en lien avec la convention d'entreprise pour les catégories 1 à 5 (de l'ordre de 303 k€ brut chargé par an, indemnité de sujexion des DNA (9750 € brut/an/DNA, soit de l'ordre de 187 k€ brut chargé par an). Les cadres de catégories 6, 7 et 8 n'ont pas de prime spécifique ou d'indemnité de sujexion. D'autres indemnités sont liées aux lieux de travail (de 1 à 3% du salaire brut de la personne) et des suppléments familiaux en fonction du nombre d'enfants de moins de 20 ans.

D'autre part, nous souhaitons avoir connaissance de la convention collective actualisée.

La convention collective applicable est la Convention collective nationale du sport ([Texte de base : Convention collective nationale du sport du 7 juillet 2005 étendue par arrêté du 21 novembre 2006 - Légifrance](#))

En complément d'information, veuillez trouver ci-dessous l'analyse du compte de résultat selon l'axe P2 (comptabilité générale) par académie.

| racine regroup | 6 .T (Plusieur:Téléments) | Charges | racine regroup | 7 .T (Plusieur:Téléments) | Produits | racine regroup | (Plusieur:Téléments) | (Plusieur:Téléments) |
|-------------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------|------------------------------|----------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Somme de Montant signé | | | | | | | | |
| CHARGES | B2324 | R2324 | B2425 | R2425 | | RESULTAT NET | B2324 | R2324 |
| ACA_AIXMARSEILLE | 802 713 | 853 409 | 963 893 | 244 272 | | 236 028 | 277 379 | 275 901 |
| ACA_AMIENS | 1 008 390 | 915 634 | 808 892 | 23 413 | | 220 140 | 238 730 | 237 907 |
| ACA_BESANCON | 705 987 | 786 986 | 742 481 | 173 528 | | 206 747 | 213 319 | 244 028 |
| ACA_BORDEAUX | 1 840 830 | 2 134 428 | 1 580 449 | 118 271 | | 356 765 | 519 149 | 367 364 |
| ACA_CLERMONTFERRAND | 699 901 | 667 077 | 696 705 | 129 038 | | 243 944 | 248 571 | 264 740 |
| ACA_CORSE | 221 348 | 267 280 | 270 274 | 47 734 | | 101 728 | 103 022 | 124 949 |
| ACA_CRETEIL | 1 054 897 | 1 073 647 | 1 065 098 | 71 732 | | 283 947 | 364 124 | 307 904 |
| ACA_DIJON | 931 128 | 973 128 | 940 223 | 128 361 | | 252 794 | 253 562 | 286 659 |
| ACA_DN | 11 728 915 | 14 721 975 | 13 650 215 | 2 604 019 | | -6 700 545 | -6 013 767 | -7 477 018 |
| ACA_DOMTOM | 449 346 | 526 621 | 595 254 | 101 505 | | 267 746 | 271 374 | 296 798 |
| ACA_GRENOBLE | 1 035 184 | 932 788 | 1 190 744 | 26 913 | | 282 681 | 101 341 | 325 265 |
| ACA_LILLE | 1 030 801 | 1 203 274 | 985 312 | 291 284 | | 278 743 | 295 192 | 322 946 |
| ACA_LIMOGES | 443 523 | 485 139 | 409 601 | 20 979 | | 157 095 | 194 582 | 182 291 |
| ACA_LYON | 1 039 787 | 997 162 | 866 985 | 94 603 | | 238 841 | 330 182 | 261 536 |
| ACA_MARTINIQUE | 179 337 | 147 862 | 154 381 | | | 95 137 | 103 934 | 107 334 |
| ACA_MONTPELLIER | 968 289 | 1 012 909 | 1 046 559 | 133 085 | | 253 489 | 237 006 | 291 700 |
| ACA_NANCYMETZ | 899 388 | 869 113 | 746 122 | 82 540 | | 249 249 | 280 735 | 282 619 |
| ACA_NANTES | 810 409 | 944 490 | 924 463 | 195 977 | | 258 381 | 301 473 | 313 631 |
| ACA_NICE | 345 747 | 444 999 | 507 602 | 119 445 | | 162 522 | 88 830 | 192 231 |
| ACA_ORLEANSTOURS | 1 238 655 | 1 291 077 | 1 332 982 | 326 428 | | 307 165 | 309 738 | 355 963 |
| ACA_PARIS | 286 881 | 294 802 | 287 520 | 112 079 | | 122 631 | 143 867 | 145 798 |
| ACA_POTIERS | 825 860 | 1 178 793 | 972 482 | 187 261 | | 238 306 | 230 624 | 256 489 |
| ACA_REIMS | 858 252 | 824 529 | 744 280 | 177 258 | | 223 564 | 196 532 | 260 832 |
| ACA_RENNES | 823 959 | 920 286 | 680 941 | 23 354 | | 229 097 | 240 072 | 268 392 |
| ACA_REUNION | 396 202 | 416 335 | 462 038 | | | 160 751 | 159 431 | 162 749 |
| ACA_ROUENCAEN | 1 637 094 | 1 507 000 | 1 229 307 | 61 363 | | 405 351 | 551 457 | 358 604 |
| ACA_STRASBOURG | 574 984 | 682 288 | 569 449 | 56 043 | | 180 834 | 176 129 | 205 449 |
| ACA_TOULOUSE | 1 607 705 | 1 692 781 | 1 167 238 | 262 090 | | 364 455 | 463 926 | 397 365 |
| ACA_VERSAILLES | 1 276 900 | 1 603 162 | 1 502 990 | 124 607 | | 321 295 | 230 461 | 379 576 |
| Total général | 35 722 410 | 40 368 973 | 37 094 476 | 5 937 185 | | Total général | -35 723 129 | -39 257 998 |
| | | | | | | | -37 094 475 | -14 416 250 |
| | | | | | | | Total général | -719 |
| | | | | | | | | 1 110 975 |
| | | | | | | | | 0 |
| | | | | | | | | -8 479 066 |

Question 3 - Les élus des AS souhaitent avoir des précisions concernant la ligne budgétaire « aides financières » :

- Quelles en est sa ventilation ?

L'extraction compte près de 9400 lignes, que vous trouverez en pièce attachée.

| Étiquettes de lignes | Somme de Montant signé |
|----------------------|------------------------|
| ACA_AIXMARSEILLE | 140 977,85 € |
| ACA_AMIENS | 283 465,58 € |
| ACA_BESANCON | 203 336,22 € |
| ACA_BORDEAUX | 146 768,54 € |
| ACA_CLERMONTFERRAND | 191 168,12 € |
| ACA_CORSE | 9 189,38 € |
| ACA_CRETEIL | 372 478,91 € |
| ACA_DIJON | 97 218,52 € |
| ACA_DN | 1 974 822,14 € |
| ACA_DOMTOM | 330,00 € |
| ACA_GRENOBLE | 220 542,72 € |
| ACA_LILLE | 178 254,90 € |
| ACA_LIMOGES | 174 590,21 € |
| ACA_LYON | 12 301,75 € |
| ACA_MARTINIQUE | 5 895,00 € |
| ACA_MONTPELLIER | 152 765,62 € |
| ACA_NANCYMETZ | 250 679,63 € |
| ACA_NANTES | 104 823,80 € |
| ACA_NICE | 76 074,56 € |
| ACA_ORLEANSTOURS | 207 342,96 € |
| ACA_PARIS | 14 486,37 € |
| ACA_POTIERS | 74 670,81 € |
| ACA_REIMS | 7 635,79 € |
| ACA_RENNES | 106 979,85 € |
| ACA_REUNION | 46 560,00 € |
| ACA_ROUENCAEN | 432 769,81 € |
| ACA_STRASBOURG | 315 668,71 € |
| ACA_TOULOUSE | 96 585,13 € |
| ACA_VERSAILLES | 69 316,80 € |
| Total général | 5 967 699,68 € |

- Les gratuités sur les cotisations sont-elles comprises dans cette ligne ?

Les gratuités partielles représentent 795 487€ et sont incluses dans cette ventilation.

Question 4 - En ce qui concerne la ligne « salaires et charges », nous souhaitons que soit porté à notre connaissance pour les exercices 21-22, 22-23 et 23-24 :

- La part des services territoriaux
- La part de la direction nationale en précisant la part des fonctionnaires détachés

La Direction financière a reconstitué, bulletin par bulletin l'historique des 4 dernières saisons, afin de mieux visualiser l'évolution de la masse salariale :

| Somme de brut chargé | Étiquettes de col | | | |
|----------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 |
| DN | 2 292 031 | 2 407 269 | 2 837 781 | 3 037 872 |
| ACAD | 4 400 170 | 5 089 857 | 5 462 350 | 5 823 825 |
| Total général | 6 692 201 | 7 497 126 | 8 300 131 | 8 861 696 |

En équivalent temps plein (ETP) sur l'année lissé sur la saison (dans la plaquette, il s'agit des personnes à la date du 31.08.24), cela représente :

| ETP an. | Étiquettes de col | | | |
|----------------------|-------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 |
| DN | 29,9 | 27,5 | 30,7 | 31,5 |
| ACAD | 114,4 | 113,4 | 125,6 | 126,3 |
| Total général | 144,3 | 141,0 | 156,3 | 157,9 |

Soit une augmentation de 5% des effectifs à la DN et de 9 % dans les académies entre la saison 20/21 et 23/24. Il est également à noter qu'à la DN certaines fonctions ont été internalisées (achats, DAF, ...).

S'agissant de la ventilation des ETP à la direction nationale :

| ETP An. | Étiquettes de col | | | |
|----------------------|-------------------|-------------|-------------|-------------|
| | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 |
| DNA | 12,0 | 11,1 | 10,8 | 10,8 |
| Salariés | 16,9 | 15,5 | 18,8 | 19,8 |
| DN | 1,0 | 0,9 | 1,0 | 1,0 |
| Total général | 29,9 | 27,5 | 30,7 | 31,5 |

Enfin, le salaire brut chargé moyen à la DN, par type d'emploi se ventile :

| Sal Chargé Moy | Etiquettes de lignes | question de colonnes | 20/21 | 21/22 | 22/23 | 23/24 |
|----------------------|----------------------|----------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| DNA | | | 103 832 | 112 770 | 113 819 | 123 917 |
| Salariés | | | 49 538 | 61 175 | 74 255 | 75 700 |
| DN | | | 209 673 | 226 708 | 205 344 | 208 478 |
| Total général | | | 76 699 | 87 466 | 92 499 | 96 351 |

Question 5 - Nous souhaiterions connaître les fonctions des 13 salariés du privé apparus depuis déc 2021.

Pouvez-vous préciser votre question ?

Question 6 - POSTES DE DIRECTEURS ET DIRECTRICES ADJOINT·ES

1.1 À la Direction nationale

Recrutement de nouveaux DNA pour remplacer les départs depuis janvier 2024 et ceux à venir

Depuis 1 an, on nous dit qu'il faut évaluer les besoins de la structure. Pour le SNEP-FSU, les questions directement sportives doivent être au cœur de cette évaluation.

- Combien de recrutements sont-ils envisagés ?
- A quelle date se feront-ils ?
- Quel est le profil attendu pour chacun d'eux et quelles seront leurs fonctions/dossiers en charge ?

Le remplacement de DNA se fera au fur et à mesure des départs en retraite durant l'année 2025 :

| Poste | Nom du titulaire actuel | Départ | Recrutement | Prise de fonction |
|-------------------------------|-------------------------|---------------|------------------|--------------------|
| DNA Directeur des Territoires | DURRIEU Christian | 1er mars 2025 | 20 janvier 2025 | 3 février 2025 |
| DNA | ANDREASSIAN Edouard | 31 août 2025 | 1er juillet 2025 | 1er septembre 2025 |
| DNA | BARTHELEMY Françoise | 30 juin 2025 | 1er juillet 2025 | 1er septembre 2025 |
| DNA | DAFFIS Marie-Ange* | 31 août 2025 | 1er juillet 2025 | 1er septembre 2025 |

*En attente de confirmation

Les postes sont ouverts à tous les personnels de la fonction publique de catégorie A.

Les profils attendus sont des personnels ayant une parfaite connaissance de l'environnement de l'UNSS et des enjeux de l'UNSS dans l'espace du sport français, tant institutionnel que partenarial.

La répartition des dossiers sportifs, des dossiers transversaux et des suivis de territoire sera revue collectivement en juillet 2025.

1.2 Dans les territoires

Les postes qui étaient vacants à la rentrée 2024 sont-ils tous pourvus à ce jour ?

Pour la rentrée 2024-2025, les postes non pourvus sont les suivants :

| acad | Postes | dépt/région | statut poste |
|-----------|--------|------------------------|--------------|
| Dijon | DSD | 89 - Yonne | vacant |
| Normandie | DSRA | 76 - Normandie (Rouen) | vacant |
| Toulouse | DSD | 46 - Lot | vacant |

Depuis, des chargés de mission ou de faisant-fonction tiennent le poste.

Pour la rentrée 2025

- Quel est le nombre total de candidatures ?

Il y a eu 52 candidats pour 103 choix.

- Le détail par poste
 - o vacants
 - o susceptibles d'être vacants

| Etiquettes de lignes ▾ Nombre de candidature | |
|--|------------|
| ■ Aix Marseille | 9 |
| ■ SD05 | 3 |
| susceptible d'être val | 3 |
| ■ SD84 | 2 |
| susceptible d'être val | 2 |
| ■ SR | 4 |
| susceptible d'être val | 4 |
| ■ Amiens | 1 |
| ■ SR | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ Besançon | 2 |
| ■ SD25 | 2 |
| vacant | 2 |
| ■ Bordeaux | 19 |
| ■ SD33 | 9 |
| susceptible d'être val | 4 |
| vacant | 5 |
| ■ SD40 | 4 |
| susceptible d'être val | 4 |
| ■ SD47 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ SD64 | 5 |
| susceptible d'être val | 5 |
| ■ Clermont-Ferrand | 7 |
| ■ SD15 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ SD63 | 3 |
| vacant | 3 |
| ■ SR | 3 |
| vacant | 3 |
| ■ Créteil | 1 |
| ■ SR | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ Dijon | 4 |
| ■ SD58 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ SD89 | 3 |
| vacant | 3 |
| ■ Grenoble | 1 |
| ■ SD07 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ Limoges | 2 |
| ■ SD19 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ SD87 | 1 |
| vacant | 1 |
| ■ Lyon | 5 |
| ■ SD42 | 2 |
| susceptible d'être val | 2 |
| ■ SR | 3 |
| susceptible d'être val | 2 |
| vacant | 1 |
| ■ Montpellier | 6 |
| ■ SR | 6 |
| vacant | 6 |
| ■ Nice | 12 |
| ■ SD06 | 8 |
| susceptible d'être val | 5 |
| vacant | 3 |
| ■ SR | 4 |
| susceptible d'être val | 3 |
| vacant | 1 |
| ■ Normandie | 9 |
| ■ SD14 | 2 |
| susceptible d'être val | 2 |
| ■ SD50 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ SD61 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ SD76 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ SR | 4 |
| vacant | 2 |
| vacant | 2 |
| ■ Paris | 1 |
| ■ SR | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ Poitiers | 1 |
| ■ SD79 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ Reims | 1 |
| ■ SD52 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ Rennes | 12 |
| ■ SD22 | 4 |
| susceptible d'être val | 4 |
| ■ SD29 | 2 |
| susceptible d'être val | 2 |
| ■ SR | 6 |
| susceptible d'être val | 6 |
| ■ Toulouse | 4 |
| ■ SD12 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ SD46 | 2 |
| vacant | 2 |
| ■ SD81 | 1 |
| susceptible d'être val | 1 |
| ■ Versailles | 6 |
| ■ SD78 | 3 |
| susceptible d'être val | 1 |
| vacant | 2 |
| ■ SR | 3 |
| susceptible d'être val | 2 |
| vacant | 1 |
| Total général | 103 |

A ce jour, certains postes n'ont pas eu de candidats :

- SD 80 : susceptible d'être vacant
- SD 38 : susceptible d'être vacant
- SR Grenoble : susceptible d'être vacant
- SR Guyane : vacant
- SR Lille : susceptible d'être vacant
- SD 55 : susceptible d'être vacant
- SD 88 : susceptible d'être vacant
- SD Nancy Metz : susceptible d'être vacant
- SD 86 : susceptible d'être vacant
- SD 31 : susceptible d'être vacant
- SD 91 : susceptible d'être vacant

Question 7 - RECONDUCTIONS/RÉSILIATIONS DE CONTRATS hors électricité, eau, gaz, téléphonie, maintenance

par ex.TILDER-KPMG et autres

Pour chacun d'eux, préciser les dates d'échéance, reconduction tacite ou non et montant annuel

Les prestataires pilotés par la DN sont :

| MARCHES PUBLICS EN COURS | | | | | | |
|---|---|---|---|----------------|------------------|----------------|
| Intitulé du marché | Durée | Etape | Prestataire | P2 (€ HT) | Prix annuel C HT | Fin du contrat |
| Fourniture, mise en œuvre, maintenance et exploitation d'un Système d'Information Ressources Humaines Gestion administrative (SIRH) en mode SaaS. | 4 ans, durée ferme | en cours d'exécution Date de signature du marché le 26/04/2022 | LUCCA | 143 316,00 € | 35829 | 25/04/2026 |
| Prestation d'expertise comptable | 4 ans, durée ferme | en cours d'exécution Date de signature du marché le 29/06/2022 | KPMG | 342 000,00 € | 85 500,00 € | 28/06/2026 |
| Relance_Fournitures et livraisons de médailles pendantes et trophées pour les championnats organisés par l'UNSS. | Fin de la période initiale: 31/08/2023 Reconduction tacite d'un an, 3 fois maximum | en cours d'exécution, Avis de notification le 29/09/2022 | CMC | 744 195 € | 186 049 € | 31/08/2025 |
| Ticket-Restaurant | 2 ans reconductible tacitement 2 ans | Avis de notification le 19/12/2022 | EDENRED | AC BDC | | 18/12/2024 |
| Prestation de stratégie de communication | 2 ans reconductible tacitement 2 ans | en cours d'exécution Date de signature du marché le 01/04/2023 | TILDER | 1 152 000,00 € | 288 000,00 € | 31/03/2025 |
| Prestation d'externalisation de la gestion partielle de la paie | 2 ans reconduction express 2 ans | en cours d'exécution Date de signature du marché le 06/10/2023 | Cabinet LACOMBLEZ | 177 156,00 € | 44 289,00 € | 05/10/2025 |
| Relance _ AO Téléphonie | 2 ans reconductible tacitement 2 ans | en cours d'exécution Date de signature du marché le 17/10/2023 | BOUYGUES TELECOM | 349 450,08 € | 87 362,52 € | 16/10/2025 |
| Fourniture, mise en œuvre, maintenance et exploitation d'un logiciel de bon de commande en mode SaaS | 1 an reconduction express 3 fois | en cours d'exécution Date de signature du marché le 19/02/2024 | POSITIVEYES | 40 000,00 € | 10 000,00 € | 19/02/2025 |
| Prestation de nettoyage | 1 an reconduction express 2 fois | en cours d'exécution Date de signature du marché le 03/10/2024 | PBS Bureaux | 49 752,00 € | 16 584,00 € | 02/10/2025 |
| Fournitures et livraisons des récompenses pour les championnats de France de l'UNSS et les compétitions internationales | 1 an reconduction tacite 3 fois | en cours d'exécution (lot 1, 2 et 4) Le lot 3 (fanions) est infructueux Date de signature du marché le 10/12/2024 | Lot 1: CMC Lot 2: YAPAK Lot 4: OXYGRAVURE | 58 558,00 € | 14 639,50 € | 09/12/2025 |
| Prestations informatiques Lot 1: Infogérance et hébergement | 1 an reconduction tacite 3 fois | en cours d'exécution Date de signature du marché le 20/11/2024 | DATALINKS | 163 293,60 € | 40 823,40 € | 19/11/2025 |
| Prestations informatiques Lot 2: Acquisition et intégration des solutions et licences suivantes | 3 ans reconduction tacite 1 fois | en cours d'exécution Date de signature du marché le 26/12/2024 | DATALINKS | 235 890,00 € | 78 630,00 € | 24/12/2027 |
| Prestations informatiques Lot 3: Acquisitions, intégration de solutions et journée de formation | 1 an non reconductible | en cours d'exécution Date de signature du marché le 20/11/2024 | OOPAYA | 7 010,00 € | 7 010,00 € | 24/12/2027 |

Question 8 - CONVENTION D'ENTREPRISE

La dernière convention actualisée qui nous est parvenue date de 2020. Depuis, des mises à jour ont dû être faites notamment aux chapitres classification et rémunération. Pourriez-vous nous la communiquer ?

L'Union Nationale du Sport Scolaire relève de la Convention Nationale du Sport (CCNS) – IDCC 2511.

Les règles en matière de gestion du personnel s'appuient également sur la convention d'entreprise de l'UNSS mise à jour le 15 janvier 2019 (cf. en annexe) et de divers usages internes.

Ces deux normes n'ont pas évolué du fait de l'UNSS, mais des contraintes légales et/ou réglementaires (comme par exemple, l'augmentation du point fonctionnaire, l'augmentation du SMIC au 01.11.2024...).

En matière de rémunération, les employeurs ont l'obligation de verser aux salariés, en fonction du montant le plus avantageux, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) qui est d'origine légale, ou le salaire minimum conventionnel applicable (SMC), en fonction de la classification. Ci-dessous l'évolution des 3 dernières années :

| Contrat de travail à temps partiel (24h et plus par semaine) | | | | | | | | | | | |
|--|---------------|----------------|----------------------|---------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| Contrat de travail à durée indéterminée intermittent (CDII) | | | | | | | | | | | |
| Contrat de travail à temps plein | | | | | | | | | | | |
| 1er/01/2022 | | | 1er/09/2022 | | | 01/04/2023 | | | 01/07/2023 | | 01/01/2024 |
| 1 491,28 € | | | | | | 1 491,28 € | | | | | |
| Formule | SMC du groupe | Taux horaire | Formule | SMC du groupe | Taux horaire | Salaire minimum | Taux horaire | Salaire minimum | Taux horaire | Salaire minimum | Taux horaire |
| SMC + 7,75% | 1 606,85 € | 10,59 € | (SMC + 7,75%) + 60€ | 1 666,85 € | 10,99 € | 1 717,00 € | 11,32 € | 1 737,00 € | 11,45 € | 1 812,00 € | 11,95 € |
| SMC + 10,75% | 1 651,59 € | 10,89 € | (SMC + 10,75%) + 60€ | 1 711,59 € | 11,28 € | 1 763,00 € | 11,62 € | 1 783,00 € | 11,76 € | 1 848,00 € | 12,18 € |
| SMC + 18,25% | 1 763,44 € | 11,63 € | (SMC + 18,25%) + 60€ | 1 823,44 € | 12,02 € | 1 878,50 € | 12,39 € | 1 898,50 € | 12,52 € | 1 958,50 € | 12,91 € |
| SMC + 24,75% | 1 860,37 € | 12,27 € | (SMC + 24,75%) + 60€ | 1 920,37 € | 12,66 € | 1 978,00 € | 13,04 € | 1 998,00 € | 13,17 € | 2 058,00 € | 13,57 € |
| SMC + 39,72% | 2 083,62 € | 13,74 € | (SMC + 39,72%) + 60€ | 2 143,62 € | 14,13 € | 2 208,00 € | 14,56 € | 2 228,00 € | 14,69 € | 2 288,00 € | 15,09 € |
| SMC + 74,31% | 2 599,45 € | 17,14 € | (SMC + 74,31%) + 60€ | 2 659,45 € | 17,53 € | 2 739,50 € | 18,06 € | 2 759,50 € | 18,19 € | 2 809,50 € | 18,52 € |
| 24,88 SMC/an | 37 103,05 € | Forfait annuel | 24,88 SMC/an + 720€ | 37 823,05 € | Forfait annuel | 38 958,00 € | Forfait annuel | 39 198,00 € | Forfait annuel | 39 798,00 € | Forfait annuel |
| 28,86 SMC/an | 43 038,34 € | Forfait annuel | 28,86 SMC/an + 720€ | 43 758,34 € | Forfait annuel | 45 071,00 € | Forfait annuel | 45 311,00 € | Forfait annuel | 45 911,00 € | Forfait annuel |

| Contrat de travail à temps partiel (plus de 10 heures et moins de 24h/semaine) | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|---------------|----------------|----------------------|--------------------------|----------------|------------------|--------------------------|----------------|------------------|--------------------------|
| 1er/01/2022 | | | 1er/09/2022 | | | 01/04/2023 | | | 01/07/2023 | | 01/01/2024 |
| 1 491,28 € | | | | | | 1 491,28 € | | | | | |
| Formule | Majoration temps partiel | SMC du groupe | Taux horaire | Formule | Majoration temps partiel | SMC du groupe | Taux horaire | Majoration temps partiel | SMC du groupe | Taux horaire | Majoration temps partiel |
| SMC + 7,75% | | 1 638,99 € | 10,81 € | (SMC + 7,75%) + 60€ | 1 700,19 € | 11,21 € | 1 717,00 € + 2% | 1 751,34 € | 11,55 € | 1 737,00 € + 2% | 1 771,74 € |
| SMC + 10,75% | | 1 684,62 € | 11,11 € | (SMC + 10,75%) + 60€ | 1 745,82 € | 11,51 € | 1 763,00 € + 2% | 1 798,26 € | 11,86 € | 1 783,00 € + 2% | 1 818,66 € |
| SMC + 18,25% | | 1 798,71 € | 11,86 € | (SMC + 18,25%) + 60€ | 1 859,91 € | 12,26 € | 1 878,50 € + 2% | 1 916,07 € | 12,63 € | 1 898,50 € + 2% | 1 936,47 € |
| SMC + 24,75% | | 1 897,58 € | 12,51 € | (SMC + 24,75%) + 60€ | 1 958,78 € | 12,91 € | 1 978,00 € + 2% | 2 017,56 € | 13,30 € | 1 998,00 € + 2% | 2 037,96 € |
| SMC + 39,72% | 2,00% | 2 125,29 € | 14,01 € | (SMC + 39,72%) + 60€ | 2 186,49 € | 14,42 € | 2 208,00 € + 2% | 2 252,16 € | 14,85 € | 2 228,00 € + 2% | 2 272,56 € |
| SMC + 74,31% | | 2 651,44 € | 17,48 € | (SMC + 74,31%) + 60€ | 2 712,64 € | 17,89 € | 2 739,50 € + 2% | 2 794,29 € | 18,42 € | 2 759,50 € + 2% | 2 814,89 € |
| 24,88 SMC/an | | 37 845,11 € | Forfait annuel | 24,88 SMC/an + 720€ | 38 759,51 € | Forfait annuel | 38 958,00 € + 2% | 39 737,16 € | Forfait annuel | 39 198,00 € + 2% | 39 981,96 € |
| 28,86 SMC/an | | 43 099,11 € | Forfait annuel | 28,86 SMC/an + 720€ | 44 633,51 € | Forfait annuel | 45 071,00 € + 2% | 45 972,42 € | Forfait annuel | 45 311,00 € + 2% | 46 217,22 € |

| Contrat de travail à temps partiel (jusqu'à 10h/semaine) | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|---------------|----------------|----------------------|--------------------------|----------------|------------------|--------------------------|----------------|------------------|--------------------------|
| 1er/01/2022 | | | 1er/09/2022 | | | 01/04/2023 | | | 01/07/2023 | | 01/01/2024 |
| 1 469,24 € | | | | | | 1 469,24 € | | | | | |
| Formule | Majoration temps partiel | SMC du groupe | Taux horaire | Formule | Majoration temps partiel | SMC du groupe | Taux horaire | Majoration temps partiel | SMC du groupe | Taux horaire | Majoration temps partiel |
| SMC + 7,75% | | 1 687,20 € | 11,12 € | (SMC + 7,75%) + 60€ | 1 750,20 € | 11,54 € | 1 717,00 € + 5% | 1 802,85 € | 11,89 € | 1 737,00 € + 5% | 1 823,85 € |
| SMC + 10,75% | | 1 734,17 € | 11,43 € | (SMC + 10,75%) + 60€ | 1 797,17 € | 11,85 € | 1 763,00 € + 5% | 1 851,15 € | 12,21 € | 1 783,00 € + 5% | 1 872,15 € |
| SMC + 18,25% | | 1 851,61 € | 12,21 € | (SMC + 18,25%) + 60€ | 1 914,61 € | 12,62 € | 1 878,50 € + 5% | 1 972,43 € | 13,00 € | 1 898,50 € + 5% | 1 993,43 € |
| SMC + 24,75% | 5,00% | 1 953,39 € | 12,88 € | (SMC + 24,75%) + 60€ | 2 016,39 € | 13,29 € | 1 978,00 € + 5% | 2 076,90 € | 13,69 € | 1 998,00 € + 5% | 2 097,90 € |
| SMC + 39,72% | | 2 187,80 € | 14,42 € | (SMC + 39,72%) + 60€ | 2 250,80 € | 14,84 € | 2 208,00 € + 5% | 2 318,40 € | 15,29 € | 2 228,00 € + 5% | 2 339,40 € |
| SMC + 74,31% | | 2 729,42 € | 18,00 € | (SMC + 74,31%) + 60€ | 2 792,42 € | 18,41 € | 2 739,50 € + 5% | 2 876,46 € | 18,97 € | 2 759,50 € + 5% | 2 897,48 € |
| 24,88 SMC/an | | 38 958,20 € | Forfait annuel | 24,88 SMC/an + 720€ | 39 714,20 € | Forfait annuel | 38 958,00 € + 5% | 40 905,90 € | Forfait annuel | 39 198,00 € + 5% | 41 157,90 € |
| 28,86 SMC/an | | 45 190,26 € | Forfait annuel | 28,86 SMC/an + 720€ | 45 946,26 € | Forfait annuel | 45 071,00 € + 5% | 47 324,55 € | Forfait annuel | 45 311,00 € + 5% | 47 576,55 € |

Le SMC est le salaire minimum conventionnel prévu par une convention collective. Il résulte d'une négociation entre les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales) d'une branche professionnelle.

Ainsi, les partenaires sociaux doivent se réunir au moins une fois par an pour négocier sur l'évolution des salaires minima hiérarchiques ou lorsque la grille salariale de la branche se retrouve inférieure au SMIC après revalorisation de ce dernier.

Dans la branche Sport, les salaires minima prévus par la convention collective nationale du sport (CCNS), varient en fonction du groupe de classification ou de la catégorie de salarié concerné et du temps de travail pour les personnes à temps partiel.

Le SMC et les niveaux de rémunération de la CCNS évoluent en fonction des négociations entre les partenaires sociaux de la branche.

Le SMC déterminé au niveau de la branche permet d'identifier le salaire minimal applicable au salarié et le montant de la prime d'ancienneté.

Et pour les salariés payés au-dessus du SMC ?

La rémunération individuelle est librement fixée par l'employeur au regard des exigences du poste considéré (degré d'autonomie, de responsabilité et de technicité requis) et des compétences du salarié (formation professionnelle, expérience acquise...) et peut être supérieure au SMC.

Lorsque la rémunération réelle d'un salarié est supérieure aux minima conventionnels, les augmentations de ces minima par avenant à la convention collective ou par accord collectif ne s'appliquent pas à ce salarié, sauf stipulations contraires (Cass.Soc, 15 mai 2014 n° 12-24.667).